

Bulletin de la recherche appliquée - Volume 4, numéro 1 (hiver-printemps 1998)

Table des matières

[Marché de l'emploi favorable pour la majorité des diplômés de la «génération X»](#)

[Les capacités de lecture et d'écriture des jeunes Canadiens](#)

[L'influence des pratiques parentales positives](#)

[Le changement technologique sous l'influence des travailleurs du savoir-Le cas des ingénieurs récemment diplômés](#)

[Prêts aux étudiants : Aperçu de la situation en matière d'emprunts et de remboursement](#)

[Avantages sociaux offerts par l'employeur-Rien ne peut être tenu pour acquis](#)

[Tendances divergentes dans le travail autonome au Canada](#)

[Leçons à retenir : le travail autonome à son compte au Canada](#)

[Chômage élevé : enseignements de la courbe de Beveridge](#)

[Chômage des jeunes : une comparaison Canada/États-Unis](#)

[Monter dans l'échelle des revenus, est-ce possible?](#)

[Les réductions des prestations d'aide sociale pourraient se traduire par plus de travail rémunéré pour les mères seules-mais pas nécessairement par des revenus supérieurs](#)

[Croissance du nombre de familles pauvres habitant dans des quartiers très pauvres](#)

[Le meilleur départ possible : la maturité scolaire à l'entrée à l'école](#)

[Le marché du travail peut-il prévenir la pauvreté?](#)

[Liste des études présentées dans le Bulletin](#)

Marché de l'emploi favorable pour la majorité des diplômés de la «génération X»

Les étudiants du niveau postsecondaire qui ont obtenu leur diplôme en 1990-les membres de la «génération X»-s'en tirent moins mal sur le marché du travail que l'on était communément porté à le croire. En réalité, cinq ans après l'obtention de leur diplôme, ils réussissent aussi bien que leurs prédécesseurs. Ces nouvelles encourageantes découlent d'une enquête récente menée par Statistique Canada dans le cadre d'un partenariat avec Développement des ressources humaines Canada.

L'Enquête de suivi de 1995 auprès des diplômés de 1990 repose sur des entrevues menées auprès de 31 000 des diplômés de 1990 qui avaient participé à l'Enquête nationale auprès des diplômés trois ans auparavant. Les résultats ont été comparés non seulement aux constatations de 1992, mais aussi aux résultats des enquêtes auprès des diplômés de 1982 et 1986, qui avaient été effectuées cinq ans après que ceux-ci aient obtenu leur diplôme.

La majorité des diplômés de 1990 avaient un emploi en 1995

Le nombre de diplômés de 1990 détenant un emploi à temps plein ou à temps partiel a augmenté entre 1992 et 1995. En 1992, en dépit de la récession, environ les trois quarts des répondants avaient réussi leur transition au travail à temps plein. Dans le cas des autres diplômés, la transition s'est déroulée plus lentement au fur et à mesure de l'amélioration des conditions économiques et, en 1995, environ la moitié des diplômés qui étaient en chômage en 1992 avaient trouvé un emploi.

Plus précisément, près de quatre diplômés collégiaux et universitaires sur cinq étaient occupés à temps plein en 1995, et moins de 10 % d'entre eux occupaient un emploi non lié à leur formation. Plus des deux tiers des diplômés des programmes professionnels et techniques avaient un emploi à temps plein.

Deux autres indicateurs portent également à croire qu'il y a eu amélioration des conditions du marché du travail pour les diplômés de 1990 : le pourcentage des personnes qui travaillaient « involontairement » à temps partiel a diminué et la proportion des personnes occupant un poste permanent a augmenté.

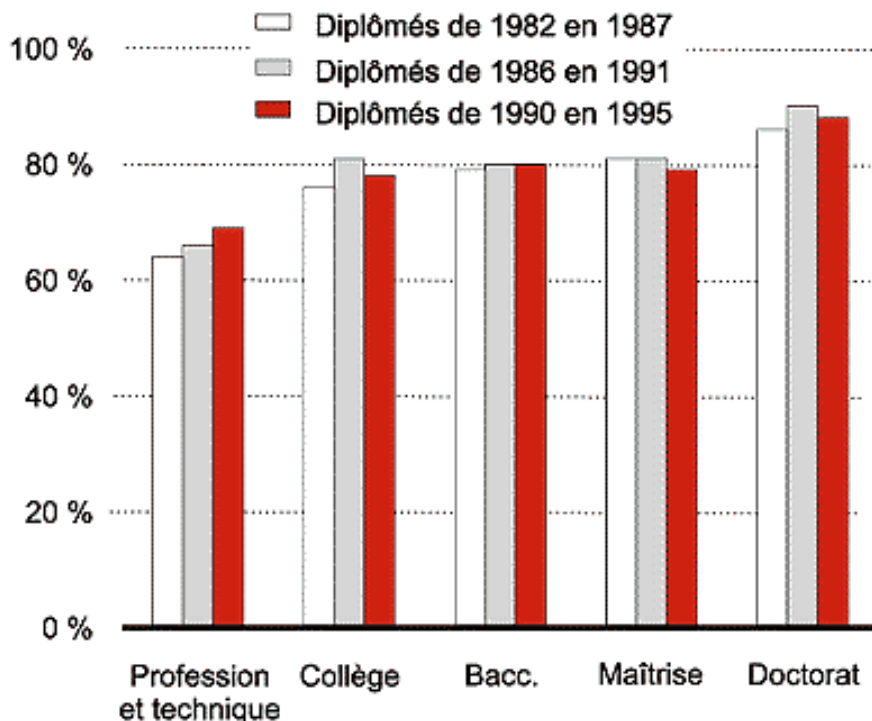
La courbe de l'emploi sur cinq ans des diplômés de 1990 est semblable à celle de leurs prédécesseurs

La proportion de diplômés des établissements collégiaux et universitaires qui ont un emploi à temps plein est demeurée à un niveau semblable pour chacune des trois enquêtes de suivi. Pour ce qui est des programmes de formation professionnelle et technique, en 1995, l'emploi à temps plein pour les diplômés de 1990 est même plus élevé qu'à l'occasion des deux autres enquêtes.

Pour ce qui est des revenus, le début des années 90 correspond à une période de gel de la rémunération. Entre 1992 et 1995, les revenus médians des diplômés de 1990 ont augmenté de 11 % à 18 % dans l'ensemble, selon le niveau de scolarité. Les revenus des diplômés de 1990, cinq ans après l'obtention de leur diplôme, n'étaient en général que légèrement inférieurs à ceux de leurs homologues des enquêtes de suivi préalables.

Cette stabilité relative de l'emploi et des revenus au bout de cinq ans signifie que, contrairement à la perception répandue dans le public, les diplômés de 1990 ont eu un cheminement semblable d'intégration au marché du travail et connaissent des taux d'emploi semblables à ceux des diplômés antérieurs, cinq ans après l'obtention de leur diplôme.

Pourcentage des diplômés travaillant à temps plein cinq ans après l'obtention de leur diplôme selon le niveau de scolarité



Source : DRHC et Statistique Canada, La promotion de 1990, second regard, 1997, p. 7

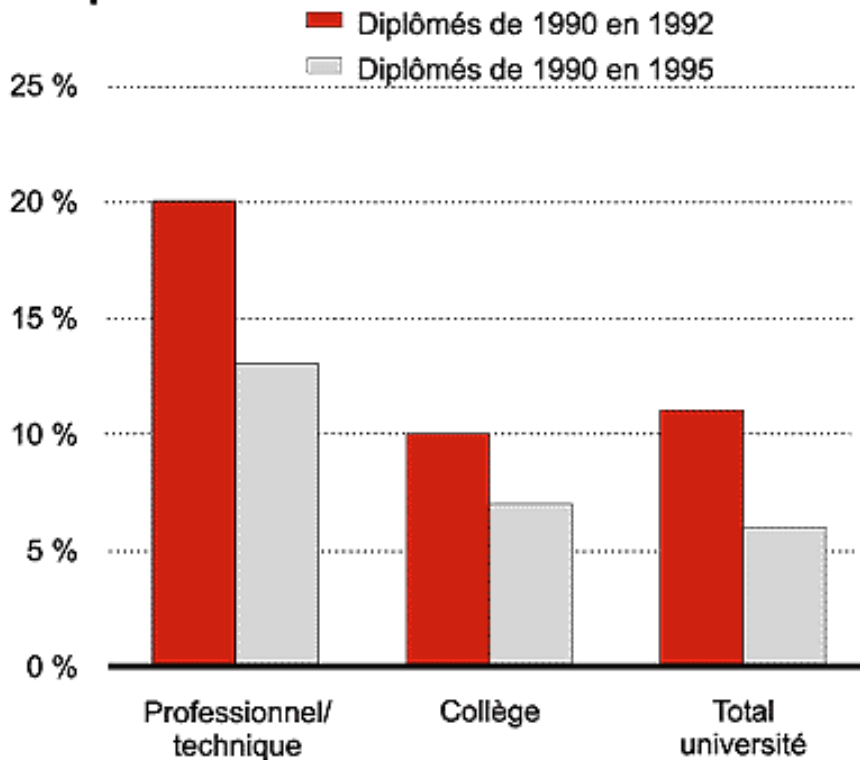
Des études avancées sont synonymes d'emplois nombreux et de revenus élevés

Des études supérieures sont manifestement importantes si l'on veut réussir sur le marché du travail. Le taux de

chômage chez les diplômés universitaires de 1990 est environ deux fois moins élevés que chez les diplômés des programmes professionnel et technique, que ce soit deux ans ou cinq ans après l'obtention du diplôme. En outre, en 1995, les diplômés qui avaient acquis des compétences supplémentaires avaient un taux de chômage qui était inférieur d'environ deux points à celui des autres diplômés.

Il est intéressant de constater qu'environ la moitié des diplômés de 1990 ont poursuivi des études après l'obtention de leur diplôme, et qu'un tiers d'entre eux ont obtenu un diplôme supplémentaire. Ces chiffres élevés viennent étayer le point de vue selon lequel il se peut que plus d'un diplôme soit nécessaire pour réussir la transition au travail, besoin qui peut avoir été mis en relief par le ralentissement économique.

Taux de chômage des diplômés de 1990, deux ans et cinq ans après l'obtention du diplôme



Source : DRHC et Statistique Canada, *La promotion de 1990, second regard*, 1997, p. 9

Des revenus élevés sont également associés à des niveaux élevés de scolarité. Les diplômés des programmes de doctorat et de maîtrise gagnent environ 50 000 \$ cinq ans après l'obtention de leur diplôme, tandis que ceux qui sont titulaires d'un baccalauréat gagnent en moyenne un peu moins de 40 000 \$. De même, les titulaires d'un baccalauréat ont des revenus plus élevés que les diplômés des programmes collégial ainsi que professionnel et technique.

Croissance supérieure de l'emploi dans les domaines des sciences, du génie et des sciences sociales

Les taux de chômage varient selon le domaine d'étude et le niveau de scolarité. Les diplômés des professions du secteur de la santé ont toujours eu les taux de chômage les plus bas, tandis que les diplômés des beaux arts et des arts appliqués ont en règle générale connu les taux les plus élevés.

Les diplômés des établissements d'enseignement professionnel et technique sont ceux qui ont connu la meilleure amélioration de leurs perspectives d'emploi entre 1992 et 1995, le taux de chômage passant de 20 % à 13 %, soit le niveau le plus bas qu'il ait atteint au cours de chacune des trois enquêtes de suivi. La plus importante croissance de l'emploi est survenue dans les secteurs des sciences naturelles et des industries primaires.

Chez les diplômés universitaires, le taux de chômage en 1995 était près de la moitié moins élevé qu'en 1992, ayant passé de 11 % à 6 %. Le plus important recul du taux de chômage a été enregistré dans les secteurs du génie et des sciences sociales, suivi des secteurs de l'éducation, des sciences humaines, des mathématiques et des sciences physiques.

Les ingénieurs et les professionnels de la santé touchent les revenus les plus élevés, mais l'écart avec d'autres professions se rétrécit

Entre 1992 et 1995, les revenus médians des diplômés ont augmenté dans tous les domaines d'étude et ont varié selon le domaine d'étude. Les ingénieurs et les professionnels de la santé comptent parmi ceux qui touchent les revenus les plus élevés, les diplômés des collèges gagnant environ 35 000 \$ et les diplômés universitaires, 45 000 \$, cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Les revenus des autres diplômés universitaires ont cependant augmenté à un rythme plus rapide, de sorte qu'en 1995, le revenu dans les secteurs généraux des arts et sciences ainsi que du commerce se situaient à environ 5 000 \$ de celui des personnes qui touchaient les revenus les plus élevés. Les diplômés des secteurs des beaux arts et des arts appliqués, bien qu'ils soient ceux qui touchent les revenus les moins élevés parmi les diplômés universitaires, ont aussi montré des signes de rattrapage, affichant la plus importante hausse de revenu (29 %).

Entrée réussie sur le marché du travail pour la majorité des diplômés de 1990

Les diplômés de la promotion de 1990 ont en règle générale réussi leur transition au travail. Parmi la minorité de ceux qui ont éprouvé de la difficulté à trouver un emploi en 1992, bon nombre ont pu tirer parti de l'amélioration des conditions économiques et avaient trouvé un emploi en 1995. Les personnes ayant le niveau de scolarité le plus élevé réussissaient mieux sur le marché du travail. Parallèlement, les perspectives se sont améliorées dans les secteurs qui connaissent des taux de chômage élevés et qui offrent traditionnellement de faibles revenus. Dans l'ensemble, les diplômés de 1990 sont plutôt bien intégrés dans le marché du travail.

Les capacités de lecture et d'écriture des jeunes Canadiens

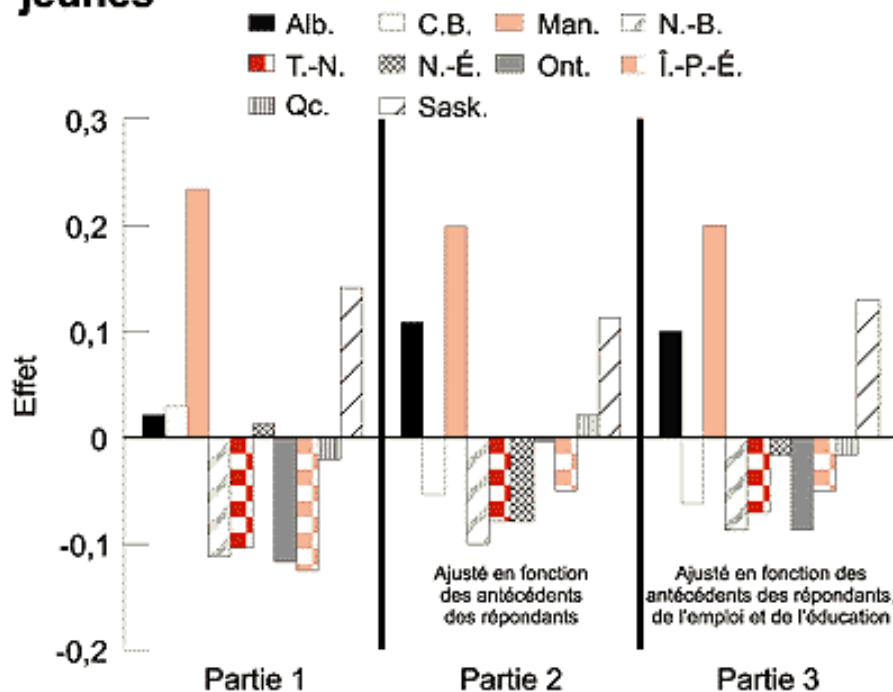
Les résultats des tests de lecture et d'écriture des jeunes varient beaucoup d'une province à l'autre. Il s'agit là de l'une des principales constatations d'une nouvelle étude de J. Douglas Willms, dans la série des monographies de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA), qui a été effectuée par Statistique Canada et parrainée par Développement des ressources humaines Canada. Willms examine le rapport qui existe entre la situation socioéconomique et les écarts dans les résultats des tests de lecture et d'écriture des jeunes selon les provinces. Il aboutit à la conclusion que les provinces qui affichent de bons résultats dans l'ensemble y arrivent en faisant progresser les niveaux de rendement de leurs jeunes qui viennent d'un milieu socioéconomique défavorisé. En réalité, les écarts entre les provinces sont relativement peu prononcés lorsqu'on compare les jeunes venant de milieux socioéconomiques moyens ou supérieurs à la moyenne; les résultats selon la province montrent cependant de vastes écarts dans le rendement des jeunes venant des milieux socioéconomiques défavorisés.

La littératie, telle que mesurée selon l'EIAA, s'entend en gros des capacités de lecture et d'écriture que les adultes utilisent dans leur vie quotidienne, que ce soit au travail ou dans la collectivité. Le document analyse la distribution des capacités de lecture et d'écriture des jeunes Canadiens de 16 à 25 ans, et les facteurs sous-jacents qui influent sur la littératie. Ce groupe d'âge est significatif parce qu'il s'agit d'un groupe de transition—qui termine en règle générale sa scolarité et qui intègre le marché du travail.

Des travaux précédents portant sur l'EIAA, particulièrement *Lire l'avenir—Un portrait de la littératie au Canada*, ont montré que les inégalités en matière de littératie sont fortement associées aux inégalités en matière de revenu et de situation professionnelle. Les personnes qui présentent un faible niveau de littératie sont limitées dans leur accès à certains genres d'emplois, tandis que celles qui ont des capacités élevées en matière de lecture et d'écriture sont proportionnellement plus nombreuses que les autres à décrocher des emplois bien rémunérés. Étant donné que la

littératie joue un rôle si important sur le plan de la situation économique et sociale, il se peut qu'une réduction des inégalités en matière de littératie soit essentielle au soutien d'une cohésion sociale améliorée. L'étude de Willms amorce la détermination et l'évaluation des disparités rattachées à la capacité de lecture et d'écriture des jeunes qui présentent des caractéristiques et une situation socioéconomique différentes, mesurées selon des variables liées aux antécédents familiaux, comme la scolarité et la profession des parents.

Résultats moyens en littératie chez les jeunes



Note : L'importance de l'effet mesure l'écart entre les résultats de la province en littératie et la moyenne nationale. Un effet de 0,12 ou 0,13 est associé à une année de scolarité supplémentaire.

Source : Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, 1994, Canada

Les résultats moyens des tests de lecture et d'écriture chez les jeunes varient sensiblement selon les provinces canadiennes

L'étude étant en mesure d'associer avec un fort degré d'exactitude chaque année de scolarité supplémentaire à une amélioration des résultats des tests de lecture et d'écriture, la majorité de ces résultats sont présentés en faisant un renvoi à leur équivalent en années de scolarité supplémentaires. Selon les résultats de l'étude, les jeunes du Manitoba et de la Saskatchewan ont une avance de plus d'une année de scolarité par rapport à la moyenne nationale. Un deuxième groupe de provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et le Québec, se situe près de la moyenne nationale. Un troisième groupe, qui comprend l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, accuse un retard équivalent à environ une année de scolarité par rapport à la moyenne nationale (voir la partie 1 du graphique).

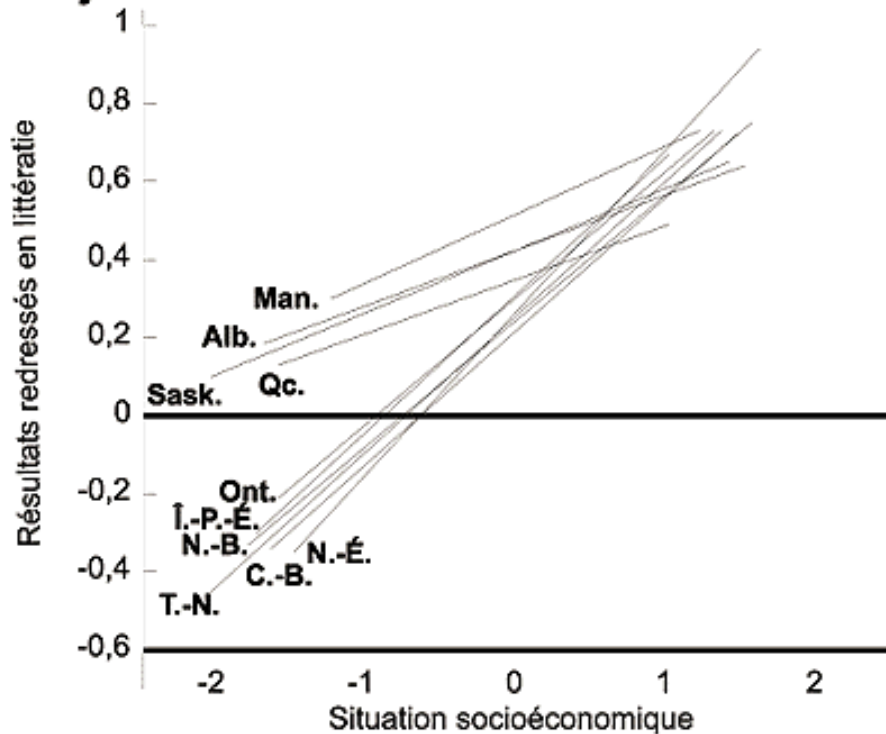
Près de 40 % de la variation des résultats moyens des tests de lecture et d'écriture selon les provinces sont attribuables à des différences d'antécédents chez les jeunes, comme le sexe, la langue maternelle et la situation socioéconomique (scolarité et profession des parents). (Partie 2 du graphique)

L'inclusion des années de scolarité et de la situation professionnelle des jeunes n'explique aucune des différences interprovinciales entre les résultats des tests. (Partie 3 du graphique)

Le rendement des jeunes venant de milieux défavorisés différencie les niveaux de littératie selon les provinces

La mesure dans laquelle la capacité de lecture et d'écriture fluctue selon la situation socioéconomique varie beaucoup selon les provinces, qui se divisent en deux groupes distincts. Le Québec et les trois provinces des Prairies présentent moins de variations dans leurs résultats au test de mesure de la littératie selon la situation socioéconomique, c'est-à-dire que la distribution des capacités de lecture et d'écriture selon les classes sociales est beaucoup plus équitable. L'Ontario, la Colombie-Britannique et les quatre provinces de l'Atlantique présentent une variation sensiblement plus élevée à cet égard. Dans ces provinces, les jeunes issus de milieux familiaux moins favorisés ont obtenu des résultats nettement inférieurs à ceux de jeunes du Québec et des trois provinces des Prairies ayant des antécédents semblables.

Lien entre les compétences en littératie et la situation socioéconomique chez les jeunes



Note : Moins la pente est prononcée, moins l'écart est grand dans les résultats en littératie chez des jeunes venant de milieux socioéconomiques différents.

Source : Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, 1994, Canada

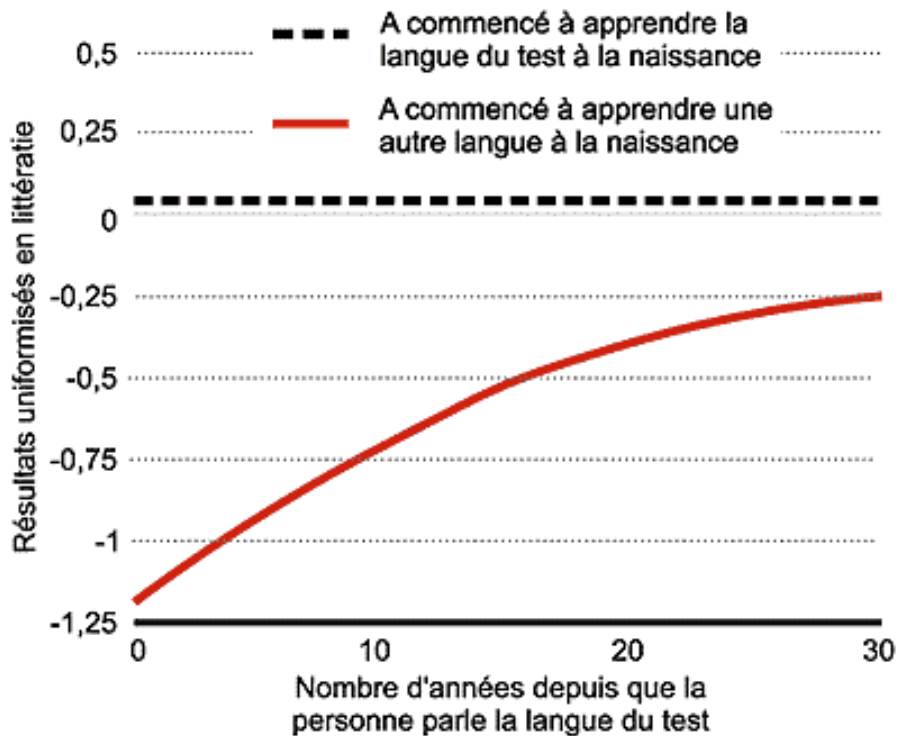
Un aspect important de ces constatations est lié au fait que les différences interprovinciales entre les résultats des tests de mesure de la littératie sont relativement faibles si l'on s'arrête aux jeunes présentant des antécédents socioéconomiques moyens ou supérieurs à la moyenne. L'élément qui différencie les provinces est le rendement des jeunes venant de milieux moins favorisés. Il est manifeste que les provinces qui connaissent du succès dans l'ensemble doivent cette situation au fait qu'elles font progresser les niveaux de rendement des jeunes présentant des antécédents socioéconomiques inférieurs. Une partie, mais non la totalité, de la variation par province des résultats des tests de mesure de la littératie selon la situation socioéconomique (représentée par les pentes des lignes figurant dans le deuxième graphique) peut être expliquée par les différences entre les provinces dans les proportions de jeunes ayant des antécédents socioéconomique inférieurs qui fréquentent l'école plus longtemps. Dans le cas des provinces où les périodes de scolarité sont plus prolongées chez les jeunes présentant une situation socioéconomique inférieure, le lien entre la littératie et la situation socioéconomique est plus faible.

Utilisation initiale d'une autre langue

Dans le but de comprendre les déficits ultérieurs possibles sur le plan des capacités de lecture et d'écriture que peuvent présenter les jeunes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, l'auteur examine aussi les

résultats des adultes dont la langue maternelle n'était pas l'anglais ni le français. Il constate que les effets liés à l'apprentissage d'une langue autre que l'anglais ou le français à partir de la naissance sont saisissants. Tel que prévu, l'écart diminue avec le temps, au fur et à mesure que les gens apprennent la langue anglaise ou la langue française. Quoiqu'il en soit, même dans les cas où les répondants parlent l'une des langues de test depuis plus de 30 ans, il reste un écart correspondant à deux années de scolarité.

Résultat moyen en littératie selon la langue maternelle



Note : Une variation de 0,25 du résultat en matière de littératie correspond à deux années de scolarité.

Source : Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, 1994, Canada

Ces résultats révèlent que la courbe d'apprentissage est longue en ce qui concerne l'acquisition des capacités de lecture et d'écriture dans une langue seconde.

L'influence des pratiques parentales positives

De nos jours, de nombreux parents éprouvent le sentiment d'être dépassés par la tâche qui consiste à élever leurs enfants et, parfois, se sentent démunis devant la complexité de l'éducation de ces derniers. Un rapport fondé sur l'Enquête longitudinale nationale auprès des enfants et des jeunes (ELNEJ), qui conclut que les pratiques parentales influent effectivement sur les enfants au Canada, devrait offrir aux parents un certain réconfort et le sentiment qu'ils peuvent exercer un contrôle.

Dans une étude commandée par Développement des ressources humaines Canada et décrite dans *Grandir au Canada*, Sarah Landy et Kwok Kwan Tam analysent les liens entre les pratiques parentales et certains résultats développementaux comme le développement moteur et social de l'enfant, le comportement prosocial, le développement du langage et les relations sociales. Les auteurs constatent qu'il y a des corrélations significatives. Diverses pratiques parentales, dont l'interaction positive, les pratiques parentales uniformes, les pratiques parentales hostiles ou inefficaces et les pratiques parentales aversives sont analysées afin de déterminer leur incidence.

Les auteurs ont constaté que les relations sociales des enfants sont l'élément sur lequel les pratiques parentales exercent le plus d'influence. La corrélation est deux fois plus élevée que pour la majorité des autres éléments

examinés. Comme on pouvait s'y attendre, l'interaction positive et les pratiques parentales uniformes se traduisent par une amélioration des relations sociales des enfants. L'interaction positive s'entend d'un contexte où les parents prennent souvent le temps de parler à leurs enfants, de jouer avec eux, de les louer, de rire avec eux et de s'adonner avec eux à des activités spéciales. Par contraste, les relations sociales diminuent lorsque l'enfant est exposé à des pratiques parentales hostiles ou inefficaces, ou encore aversives.

Des pratiques parentales positives constituent un facteur de protection pour les enfants à risque élevé.

L'enquête souligne un résultat particulièrement intéressant : l'interaction positive sert de facteur de protection pour les enfants à risque élevé. Les résultats d'une échelle des relations sociales de l'ELNEJ sont nettement moins élevés pour les 3,9 % d'enfants de 0 à 11 ans exposés à quatre facteurs de risque et plus. (Au nombre des facteurs de risque peuvent figurer la dysfonction dans la famille, un faible soutien social ou un faible revenu.) Une interaction positive avec les parents améliore les résultats moyens des enfants à risque et de ceux qui ne le sont pas.

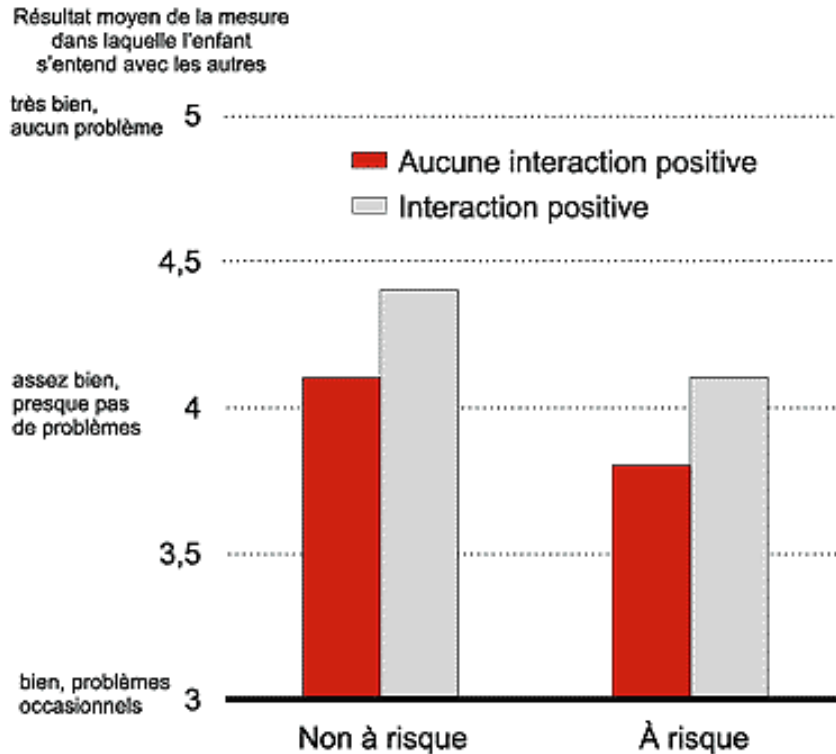
L'échelle des relations sociales de l'ELNEJ va de 1 (dans ses rapports avec autrui, l'enfant ne s'entend «pas bien du tout, éprouve des problèmes constants») à 5 (il s'entend «très bien, aucun problème»). Comme on pouvait s'y attendre dans le cas de cette échelle utilisée par les parents, les résultats ont tendance à être positifs, 95 % des enfants se situant entre 3 et 5. Par conséquent, la différence, bien qu'elle soit faible dans l'absolu, est statistiquement significative. Un outil plus raffiné pourrait révéler un écart plus important.

L'importance de l'incidence des pratiques parentales positives sur les relations sociales dans le cas des enfants à risque est digne de mention. Elle est assez grande pour que les résultats moyens des enfants des familles à risque où l'on adopte des pratiques parentales positives soient les mêmes que ceux des enfants ne se trouvant pas dans des situations à risque, mais ne bénéficiant pas de pratiques parentales positives.

Les auteurs de l'étude laissent entendre que des renseignements sur les pratiques parentales ainsi que du soutien en la matière pourraient constituer un élément vital de toute stratégie destinée à aider les enfants à risque. Bien qu'ils ne partent pas de l'hypothèse qu'une telle stratégie constituera une panacée, les auteurs estiment que les parents seraient encouragés de savoir que les enfants se trouvant dans des situations à risque et ayant bénéficié de pratiques parentales positives ont obtenu des résultats se situant dans la moyenne pour le Canada. Ils émettent aussi l'hypothèse que ce savoir pourrait aider les parents à faire preuve de moins de fatalisme concernant leur capacité d'influer sur la vie de leurs enfants en raison du contexte dans lequel ils se trouvent.

Relations sociales dans l'ensemble

Selon la situation «à risque» et la présence d'une interaction positive



Source : ELNEJ, 1994-1995

Le changement technologique sous l'influence des travailleurs du savoir-Le cas des ingénieurs récemment diplômés

Les universités du Canada produisent-elles des travailleurs de la restauration minute trop scolarisés ou des diplômés qui se servent de leur éducation pour faire progresser l'économie basée sur le savoir? Afin d'examiner entre autres cette question, Marie Lavoie et Ross Finnie ont analysé la transition de l'école au travail et le profil du début de carrière des récents diplômés en génie au Canada. Dans leur étude intitulée *The Accumulation of Technology: A Cross-Cohort Longitudinal Analysis of Recent Engineering Graduates*, les auteurs utilisent des renseignements tirés de l'Enquête nationale auprès des diplômés pour analyser l'expérience de travail des diplômés en génie qui ont terminé leurs études en 1982, 1986 et 1990. Pour ce qui est des diplômés de 1982 et 1986, ils ont eu accès à des renseignements portant sur deux périodes—deux ans et cinq après l'obtention du diplôme. Pour les diplômés de 1990, seulement les renseignements relatifs à la période de deux ans après l'obtention du diplôme étaient disponibles au moment de l'étude.

Les ingénieurs et le processus de l'innovation

Le changement technologique ou «mieux faire les choses» est l'élément clé de la croissance économique et de l'amélioration de notre qualité de vie. À l'origine du changement technologique, qui est un processus complexe, on trouve des facteurs comme la recherche et le développement, l'adoption des meilleures pratiques et l'acquisition d'un nouvel équipement. Au fur et à mesure que nous en apprenons davantage au sujet du changement technologique, il devient de plus en plus évident que les travailleurs du savoir jouent un rôle très important dans le processus de l'innovation. D'ailleurs, les ingénieurs sont considérés comme des travailleurs du savoir de première ligne.

Former simplement un grand nombre de travailleurs du savoir comme les ingénieurs ne constitue pas une garantie qu'ils apporteront leur pleine contribution au changement technologique. Pour maximiser leur contribution éventuelle à l'innovation et au changement technologique, les diplômés du secteur du génie doivent être tous occupés.

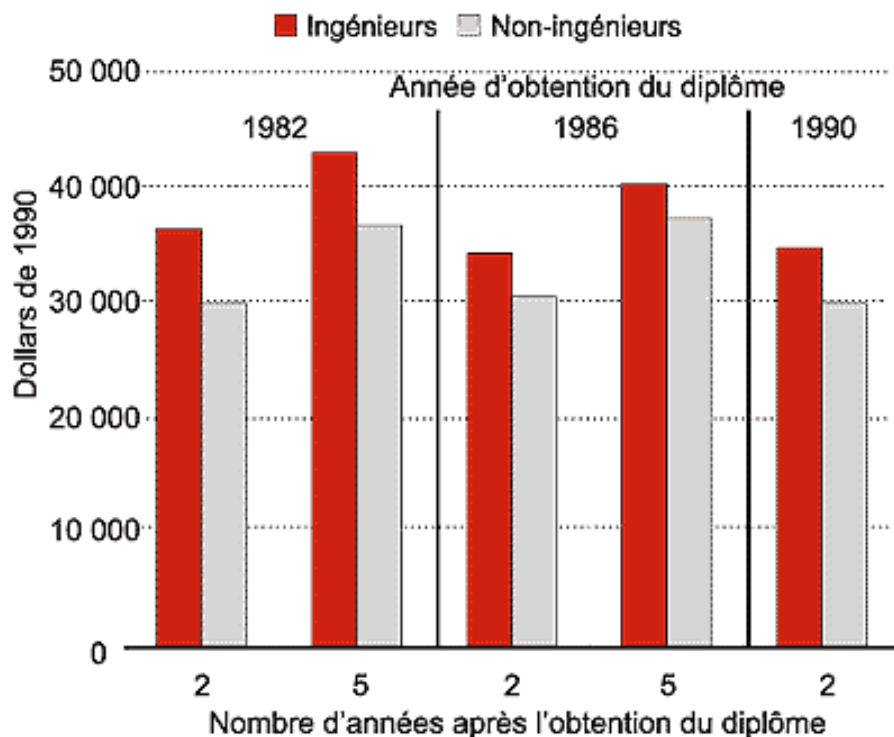
Lavoie et Finnie ont constaté que les possibilités d'être occupé à temps plein sont beaucoup plus élevées chez les ingénieurs que chez les autres diplômés universitaires. Deux ans après l'obtention du diplôme, environ 90 % des ingénieurs ont un emploi à temps plein. En outre, plus de 85 % des ingénieurs occupés ont un emploi permanent. Un emploi permanent à temps plein offre en règle générale plus d'occasions de formation et d'amélioration des compétences, ce qui permet aux employés de devenir plus efficaces. La proportion des ingénieurs occupés à temps plein et ayant un emploi permanent augmente cinq ans après l'obtention du diplôme.

Taux d'emploi des ingénieurs et autres diplômés universitaires					
Année d'obtention du diplôme	1982		1986		1990
Nombre d'années après l'obtention du diplôme	2 ans	5 ans	2 ans	5 ans	2 ans
Ingénieurs					
Temps plein	88,5%	94,8%	89,8%	92,1%	90,0%
Temps partiel	2,1%	2,0 %	2,4%	2,3%	1,2%
Non-ingénieurs					
Temps plein	79,1%	86,0%	79,5%	83,6%	77,5%
Temps partiel	16,7%	10,0%	10,1%	9,3%	11,3%

Le fait pour un ingénieur de détenir un emploi ne signifie cependant pas nécessairement que sa formation universitaire est utilisée à son plein potentiel. Pour être efficaces, les diplômés doivent utiliser les compétences acquises à l'université. Pour déterminer l'utilisation qui en est faite, les auteurs ont établi un indice servant à mesurer le «jumelage emploi-éducation des compétences» des diplômés.

Les ingénieurs présentent un jumelage emploi-éducation des compétences supérieur aux non-ingénieurs. Tant chez les ingénieurs que chez les autres, le jumelage s'améliore au fil du temps après l'obtention du diplôme. Le jumelage emploi-éducation des compétences était le plus élevé chez les diplômés de 1990 dans toutes les disciplines.

Revenu moyen des ingénieurs et autres diplômés universitaires



Le revenu est un autre indicateur de la façon dont les compétences d'un diplômé sont utilisées. Un revenu élevé signifie en règle générale qu'un diplômé possède des compétences qui sont recherchées et qu'il les met en application. Les ingénieurs gagnent plus que les non-ingénieurs, deux ans et cinq ans après l'obtention du diplôme. Mesurés en dollars constants de 1990, les revenus des promotions de 1982, 1986 et 1990 ont très peu changé.

Satisfaction face au travail

Les chercheurs ont aussi établi un indice servant à mesurer la satisfaction globale face au travail. Les ingénieurs et les non-ingénieurs affichent une satisfaction similaire face au travail. Les membres des deux groupes sont en règle générale satisfaits. En dépit de revenus et de jumelages emploi-éducation des compétences inférieurs, les diplômés des autres secteurs que celui du génie semblent tout aussi heureux de leur emploi que les ingénieurs.

Secteurs d'emploi et mobilité des ingénieurs

Un examen des tendances de l'emploi des trois promotions porte à croire que les nouveaux diplômés en génie s'adaptent aux conditions du marché en se dirigeant vers les secteurs où les possibilités sont les plus grandes. Les ingénieurs qui sont déjà occupés changent aussi de secteur, mais dans une beaucoup moins grande mesure que les nouveaux diplômés. Il semble y avoir un effet de « blocage » assez fort — c'est-à-dire qu'en règle générale les employés ne changent pas de secteur, même si les conditions économiques et les perspectives d'affaires mèneraient logiquement à un tel changement.

En dépit de l'effet de blocage, les ingénieurs occupés semblent être assez mobiles. La mobilité des personnes hautement spécialisées constitue une autre filière importante grâce à laquelle la technologie et l'innovation se répandent dans l'économie : grâce au « déplacement des cerveaux », le savoir et les compétences passent dans d'autres secteurs—habituellement ceux qui offrent les meilleures perspectives. Parmi les ingénieurs occupés, de 25 % à 30 % ont changé de secteur dans la période de deux à cinq ans qui a suivi l'obtention de leur diplôme. En outre, de 17 % à 19 % d'entre eux ont changé d'employeur au sein d'un même secteur. Ce passage d'un employeur à l'autre n'est toutefois pas très significatif pour des secteurs comme celui des gouvernements, qui sont dominés par un petit nombre de très grands employeurs.

Contribution au processus de l'innovation

L'analyse de Lavoie et Finnie est de portée limitée, mais elle dessine les grandes lignes d'une démarche fructueuse qui permettra d'examiner les questions de capital humain et d'innovation. Les résultats montrent que les universités canadiennes produisent des ingénieurs diplômés qui sont presque tous occupés, qui touchent un bon revenu et qui mettent leurs compétences en application.

L'analyse comporte très peu d'éléments permettant de conclure que le scénario de la «génération X»—dans le cadre duquel les jeunes diplômés canadiens sont frustrés par des emplois peu rémunérateurs qui ne font pas appel à leurs compétences—correspond à un phénomène véritable au Canada. Tant les ingénieurs que les autres diplômés étaient relativement satisfaits de leur emploi et de leur revenu. Les diplômés de 1990 présentaient un taux de satisfaction face à l'emploi et un jumelage emploi-éducation des compétences supérieurs à ceux des diplômés des promotions de 1982 et 1986.

Tout comte fait, il semble que les ingénieurs nouvellement diplômés ont accumulé des connaissances précieuses et contribuent à l'économie basée sur le savoir au Canada.

Prêts aux étudiants : Aperçu de la situation en matière d'emprunts et de remboursement

La montée en flèche des frais de scolarité continue de faire porter l'attention sur la pertinence du régime de prêts aux étudiants au Canada. Les étudiants peuvent-ils emprunter assez pour répondre à leurs besoins, et le régime est-il orienté vers les personnes qui en ont le plus besoin? L'endettement est-il déraisonnable? Les modalités de remboursement sont-elles assez souples? Deux études menées pour le compte de la Direction générale de la recherche appliquée apportent certaines réponses à ces questions.

Finnie et Schwartz, ainsi que Finnie et Garneau se sont servis des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés pour analyser les modalités d'emprunt et de remboursement de trois groupes de diplômés des programmes d'études postsecondaires. Ces étudiants ont obtenu leur diplôme en 1982, 1986 et 1990 et ont été interviewés deux ans et cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Les conclusions générales des études sont les suivantes :

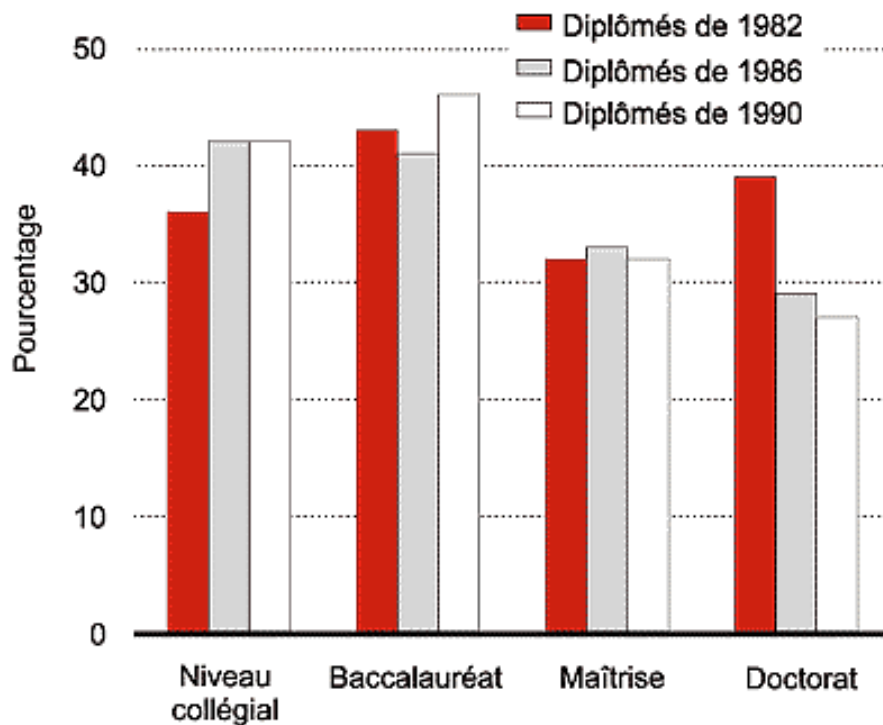
- Le nombre d'étudiants ayant contracté un emprunt et le montant emprunté ont augmenté au cours de la période à l'étude.
- Les étudiants emprunteraient davantage si le programme les y autorisait.
- Le nombre relativement peu élevé de problèmes de remboursement porte à croire que la majorité des étudiants pourraient emprunter davantage avant d'atteindre un stade où ils crouleraient sous les dettes.
- Un système plus souple de remboursement aiderait ceux qui éprouvent effectivement des problèmes de remboursement.

Vous trouverez ci-après certaines des constatations les plus précises, mais il faut vous rappeler qu'elles sont fondées sur des moyennes et que, dans la majorité des cas, il y a de grandes variations dans les généralités.

Le nombre d'emprunteurs a augmenté

La proportion d'étudiants ayant contracté un emprunt a augmenté au cours des trois périodes pour l'ensemble des étudiants, sauf les diplômés titulaires d'un doctorat. En 1990, entre 25 % et 50 % de tous les diplômés avaient des dettes d'études. C'est au niveau du baccalauréat que l'on trouve le plus grand nombre d'étudiants dans cette situation.

Pourcentage de diplômés ayant des dettes au moment de l'obtention du diplôme



Note : Dans le présent graphique, le mot «dettes» s'entend des programmes de prêts aux étudiants.

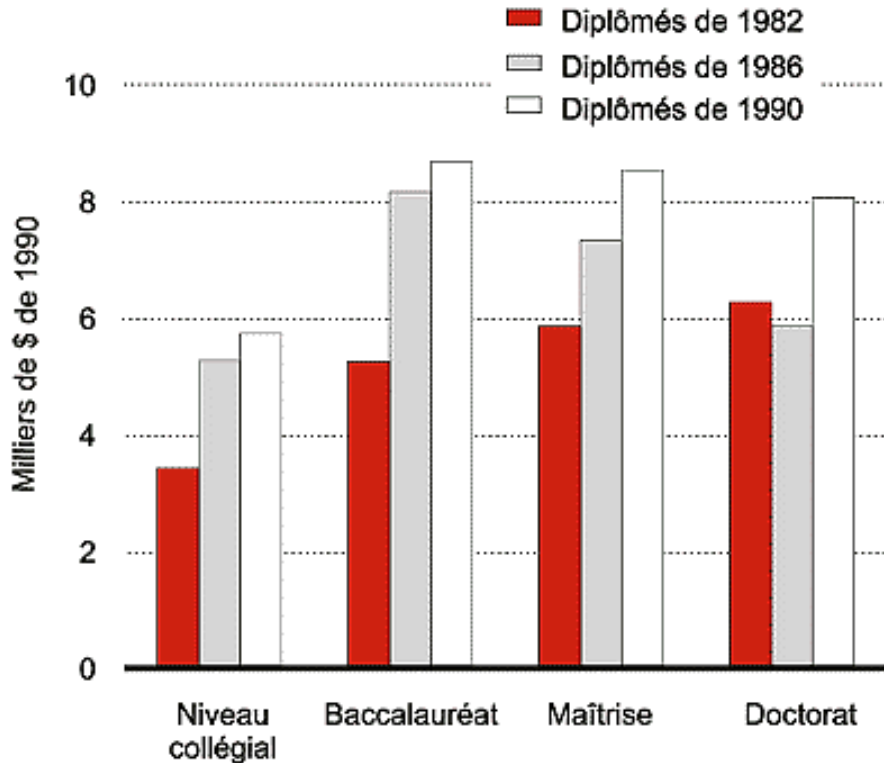
Source : Enquête nationale auprès des diplômés

Le montant moyen emprunté a aussi augmenté. Pour les diplômés de 1990, l'emprunt se situait entre 5 500 \$ et 9 000 \$ (selon le niveau de scolarité), bien qu'un nombre important d'étudiants aient emprunté jusqu'à concurrence de 20 000 \$ et d'autres, encore davantage.

De nouvelles hausses des frais de scolarité se traduiront-elles par une augmentation des emprunts? Selon les auteurs, les règles d'admissibilité au programme semblent être le principal facteur déterminant de l'emprunt. En réalité, en vertu des programmes de prêts aux étudiants en vigueur au début des années 90, des facteurs de demande mesurés selon le montant que les étudiants s'attendaient à gagner après l'obtention de leur diplôme n'avaient qu'une faible incidence sur les emprunts des étudiants. Compte tenu de ce qui précède, il est peu probable que les hausses des frais de scolarité entraînent beaucoup d'emprunts supplémentaires à moins que des changements soient apportés aux règles d'admissibilité.

Dettes moyennes des diplômés au moment de l'obtention de leur diplôme

Dollars de 1990



Note : L'expression «dettes moyennes» s'entend des programmes de prêts aux étudiants.

Source : Enquête nationale auprès des diplômés.

Croissance de l'endettement

Les auteurs élaborent un ratio d'endettement, qui correspond à la dette des étudiants au moment de l'obtention du diplôme, divisée par leurs revenus deux ans après l'obtention du diplôme. Plus le ratio est élevé, plus la dette l'est également. Le ratio d'endettement a connu une hausse dans les trois groupes de diplômés, particulièrement au niveau du baccalauréat, et il a varié selon le domaine d'études. En règle générale, l'endettement était moins élevé chez les étudiants des deuxième et troisième cycles que chez les étudiants du premier cycle, principalement en raison des différences sous-jacentes dans les niveaux de revenu.

Peu d'étudiants éprouvaient de la difficulté à rembourser leur emprunt. Entre 25 % et 40 % d'entre eux ont remboursé le plein montant dans les deux ans, devant l'échéancier prévu. En moyenne, les étudiants du niveau collégial et du baccalauréat ont remboursé environ la moitié de leur emprunt deux ans après l'obtention de leur diplôme, tandis que les taux de remboursement sont légèrement plus élevés chez les diplômés des deuxième et troisième cycles. Il convient de signaler, cependant, que la proportion remboursée a légèrement diminué dans la dernière période, situation qui est probablement le reflet de l'augmentation des sommes empruntées. Enfin, de 75% à 80 % des diplômés qui devaient toujours de l'argent au bout de deux ans signalent ne pas avoir de difficulté à effectuer les remboursements.

On peut donc en déduire que les diplômés qui éprouvaient des difficultés à rembourser leur emprunt ne représentaient que 7 % ou 8 % de l'ensemble des étudiants. Il n'est pas surprenant de constater que les diplômés qui étaient en chômage, qui travaillaient à temps partiel ou qui occupaient un poste lié à un domaine d'études auquel est associé un faible revenu étaient ceux qui éprouvaient le plus de difficulté à rembourser leur emprunt.

Différence fondée sur le sexe

Les hommes et les femmes présentent des habitudes d'emprunt et de remboursement différentes—les femmes ont tendance à emprunter moins, mais à rembourser leur emprunt aussi rapidement que les hommes. Il se peut que ces différences soient attribuables à des attitudes et comportements différents concernant la dette. Les diplômées affichaient également un endettement supérieur et des problèmes de remboursement plus marqués que les hommes, principalement parce qu'elles occupent un emploi lié à un domaine d'études auquel est associé un faible revenu. Dans l'un ou l'autre des domaines, l'endettement était similaire quel que soit le sexe.

Quels changements pourraient aider les étudiants à financer leur éducation?

Étant donné que les problèmes de remboursement dans le cadre des programmes de prêts du gouvernement ne sont pas aussi étendus que certains l'avaient pensé, les auteurs estiment que l'on devrait envisager la possibilité d'adopter des mesures pour faciliter une augmentation des emprunts. Ces mesures s'imposent d'autant plus que les tendances à une augmentation des emprunts et à une hausse de l'endettement signalées dans le présent document sont intervenues avant les dernières séries d'augmentation des frais de scolarité. De même, des modalités de remboursement plus souples viendraient en aide à ceux qui ont éprouvé des difficultés.

Une question centrale consiste à déterminer si les programmes de prêts aux étudiants mettent l'aide financière à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin. Se fondant sur la scolarité des parents comme mesure de la situation socioéconomique, les chercheurs ont constaté que les programmes ne sont pas aussi ciblés qu'ils pourraient l'être aux niveaux collégial et du baccalauréat. Il est quelque peu surprenant de constater qu'ils sont plus progressifs au niveau des deuxième et troisième cycles. L'aide pourrait être mieux ciblée sur les étudiants qui en ont le plus besoin.

Les changements apportés au Programme canadien de prêts aux étudiants, dans la foulée des études Finnie-Garneau et Finnie-Schwartz, ont en partie répondu aux préoccupations des auteurs. Bien que les résultats de ces études ne pointent pas vers des changements en profondeur du programme, il n'en demeure pas moins que l'adoption d'un régime de remboursement plus souple aiderait les personnes à faible revenu après l'obtention de leur diplôme et pourrait aussi améliorer l'accès aux études postsecondaires en réduisant les risques associés aux sommes consacrées à l'éducation.

Avantages sociaux offerts par l'employeur-Rien ne peut être tenu pour acquis

Les avantages sociaux—régime d'assurance-maladie complémentaire, de soins dentaires et de pension, par exemple—sont un élément de base d'un régime de rémunération et de sécurité des employés. De nombreux Canadiens et Canadiennes estiment que les avantages sociaux offerts par l'employeur font partie intégrante d'un «bon emploi». Ces régimes contribuent au bien-être actuel et futur des travailleurs et servent de complément à la couverture de base offerte par les programmes du gouvernement.

Les caractéristiques que présentent les employeurs, les emplois et les particuliers qui influent de façon cruciale sur les possibilités d'avoir droit à ces avantages sont analysées dans deux documents rédigés par Mark Reesor et Brenda Lipsett de la Direction générale de la recherche appliquée. Les auteurs analysent des données tirées de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de 1995 de Statistique Canada. Selon leurs constatations, le droit à ces genres de rémunérations est principalement fonction des facteurs suivants :

- emploi permanent ou non permanent;
- temps plein ou temps partiel;
- syndicalisation;
- taille de l'entreprise;
- ancienneté professionnelle;

- niveau salarial.

Au nombre des facteurs déterminants secondaires, citons le genre de secteurs d'activité et de profession, l'âge, l'éducation, la province de résidence, l'état matrimonial et la présence de personnes à charge.

L'analyse révèle que 55 % des employés canadiens ont droit à un régime de pensions d'employeur ou à un régime enregistré d'épargne-retraite de groupe autre que le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec, tandis que 63 % d'entre eux ont droit à un régime d'assurance-maladie complémentaire et 59 %, à un régime de soins dentaires. (Les études ne tiennent pas compte des étudiants à temps plein ni des travailleurs indépendants.) Toutes proportions gardées, les hommes sont quelque peu plus nombreux que les femmes à avoir droit à ces avantages, tendance en partie attribuable à la surreprésentation des femmes dans les emplois à temps partiel et non permanents au sein des petites entreprises.

Part des employés ayant droit à un régime supplémentaire d'avantages sociaux de leur employeur



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

Les travailleurs non permanents et à temps partiel sont perdants sur le plan des avantages sociaux

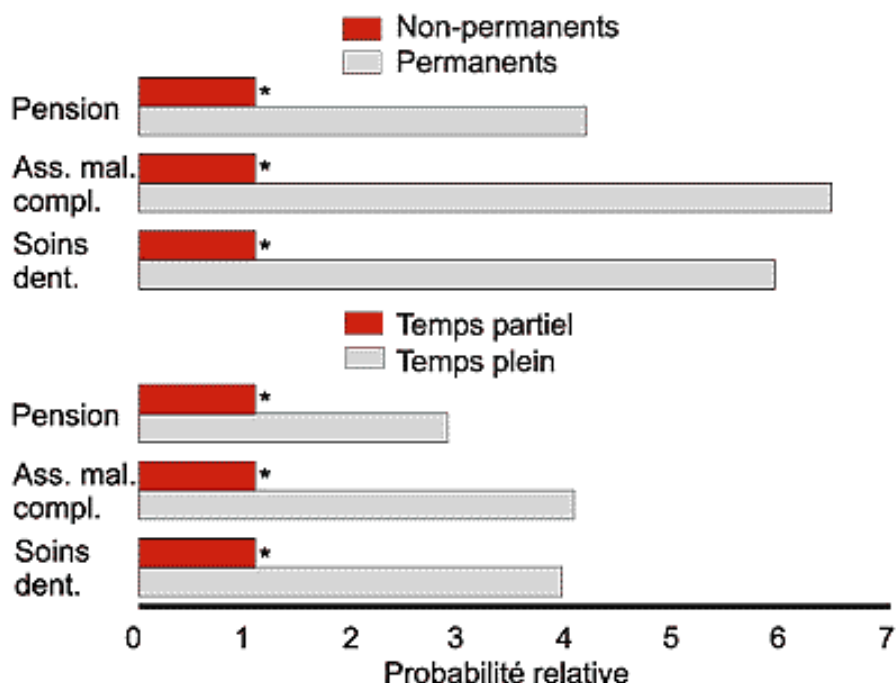
Les possibilités d'avoir droit à des régimes d'assurance-maladie complémentaire, de soins dentaires et de pension offerts par un employeur sont de trois à six fois plus élevées pour les travailleurs permanents et à temps plein que pour les travailleurs non permanents et à temps partiel lorsqu'il est tenu compte de l'influence d'autres facteurs, y compris la durée de l'emploi, l'âge, l'éducation, le secteur d'activité et la profession. Bien que bon nombre des travailleurs à temps partiel se trouvent volontairement dans cette situation, le nombre des travailleurs à temps partiel involontaires est en croissance. Selon les résultats, il existe une tendance manifeste à ne pas offrir d'avantages aux travailleurs temporaires et à temps partiel.

La durée de l'emploi fait une différence

Plus un travailleur compte d'ancienneté dans son emploi, plus il a de chances de bénéficier d'avantages sociaux offerts par l'employeur. Les faibles probabilités relatives que les personnes qui occupent un emploi depuis moins d'un an reçoivent des avantages sociaux peuvent s'expliquer du fait que, dans de nombreuses entreprises, les

nouveaux employés n'ont pas droit aux avantages sociaux avant d'avoir terminé une période de stage.

Probabilités relatives que les employés aient droit à un régime supplémentaire d'avantages sociaux de leur employeur



Note : L'astérisque correspond au groupe de référence ayant servi à l'établissement des probabilités relatives. Les résultats du présent graphique concernent les employés de sexe féminin; les résultats chez les hommes sont similaires.

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

La syndicalisation et la taille de l'entreprise ont une incidence cruciale sur l'admissibilité

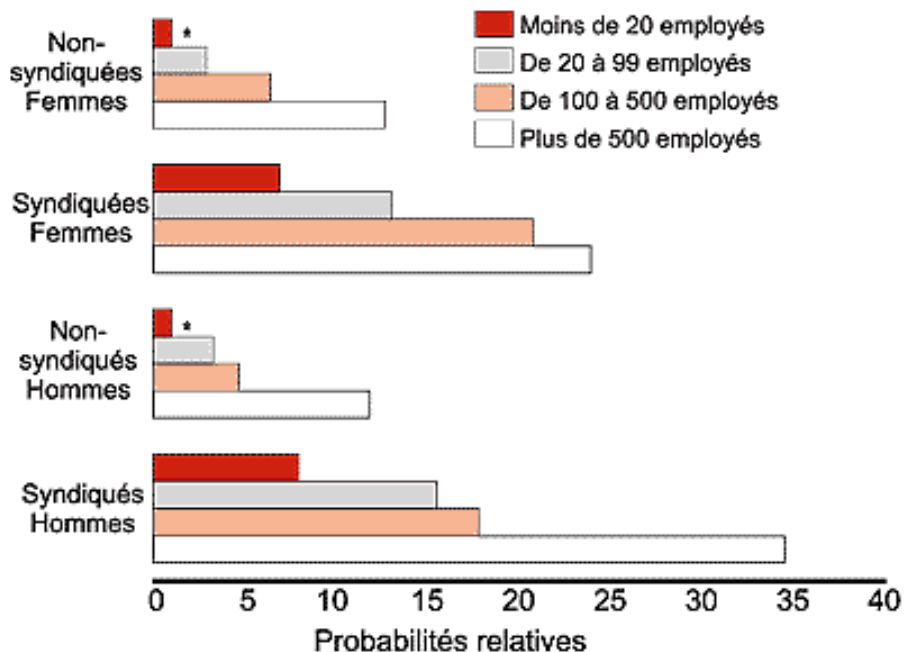
La syndicalisation et la taille de l'entreprise ont une incidence cruciale sur la probabilité que le travailleur ait droit à des régimes d'assurance-maladie, de soins dentaires et de pension offerts par l'employeur. Plus la taille de l'entreprise est grande, meilleures sont les chances qu'un travailleur ait droit à ses avantages sociaux. Par exemple, les employés non syndiqués des deux sexes des grandes entreprises (plus de 500 travailleurs) ont 12 fois plus de chances d'avoir droit à un régime de pension que les employés non syndiqués des petites entreprises (moins de 20 travailleurs). L'incidence de la «taille» est aussi observée chez les employés syndiqués. Toutefois, les probabilités relatives que les hommes syndiqués des entreprises de grande taille touchent une pension ne sont que 4,5 fois plus élevées que celles des hommes syndiqués travaillant dans de petites entreprises; chez les femmes syndiquées travaillant dans de grandes entreprises, ces probabilités sont, toutes proportions gardées, 3,4 fois plus élevées que chez celles qui travaillent dans de petites entreprises. Les syndicats ont donc un effet «uniformisant» sur l'admissibilité à un régime de pension offert par l'employeur quelle que soit la taille de l'entreprise, phénomène qui a pour résultat de faire disparaître une partie de l'insécurité que comporte le fait de travailler dans une petite entreprise.

L'augmentation de la rémunération s'accompagne d'une hausse de la probabilité de recevoir des avantages sociaux.

Il existe un lien très significatif et manifeste entre la rémunération et la probabilité de bénéficier d'un régime de pension et d'autres avantages sociaux. C'est donc dire que l'insécurité du marché du travail *de nos jours* est susceptible de se transformer en insécurité au moment de la préparation à la retraite *dans l'avenir*. Pour ajouter plus

de poids encore à la notion de «bons emplois», les probabilités de bénéficier de régimes d'assurance-maladie complémentaire et de soins dentaires croissent avec la rémunération, tant chez les hommes que chez les femmes. L'inégalité accrue du revenu marchand familial observée au cours des années 90—la divergence croissante entre les nantis et les démunis—sous-estime probablement l'inégalité de la qualité de vie en excluant l'information relative au droit à ces avantages offerts par l'employeur.

Probabilités relatives d'un régime de pension d'employeur selon la situation syndicale et la taille de l'entreprise



Note : L'astérisque correspond au groupe de référence ayant servi à établir les probabilités relatives.

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

Régime d'assurance-maladie complémentaire des employés mariés				
Genre de travailleur	Absence de couverture	Couverture possible	Propre couverture	Total
Permanent/temps plein	14 %	11 %	75 %	100%
Permanent/temps partiel	33 %	35 %	32 %	100%
Temporaire/temps plein	36 %	30 %	34 %	100%
Temporaire/temps partiel	45 %	40 %	15 %	100%
Tous les genres de travailleurs	18 %	16 %	66 %	100%

Source : Calculs de DRHC fondés sur l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de 1995, fichier des familles

Avantages sociaux obtenus par l'entremise d'un membre de la famille

Une importante observation s'impose relativement à cette analyse : il est possible que certains travailleurs ne bénéficiant pas d'un régime d'avantages sociaux offert par l'employeur soient protégés par le régime d'un conjoint ou d'un parent qui travaille. Un examen de la couverture selon l'unité familiale révèle que de nombreux travailleurs mariés qui n'ont pas droit à un régime complémentaire d'avantages sociaux à leur propre lieu de travail pourraient bénéficier d'une protection par l'entremise du régime d'assurance de leur conjoint.

Prenant l'accès à un régime d'assurance-maladie complémentaire comme exemple et classant les gens dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes—absence de couverture (aucun membre de l'unité familiale n'est assuré), couverture possible (absence d'assurances personnelles, mais au moins une personne dans l'unité familiale est protégée), et couverture personnelle—Reesor et Lipsett constatent qu'il est possible qu'une tranche supplémentaire de 16 % des employés mariés soient couverts par l'entremise du régime d'assurance-maladie complémentaire d'un conjoint. Cette situation fait passer de 66 % à 82 % la proportion de travailleurs mariés susceptibles de bénéficier d'un régime d'assurance-maladie complémentaire. En outre, toutes proportions gardées, les femmes mariées sont plus nombreuses que les hommes mariés à accéder éventuellement à ces avantages par l'entremise de leur conjoint.

Cette analyse fait ressortir l'énorme variation du droit des travailleurs à des régimes de pension, d'assurance-maladie et de soins dentaires offerts par l'employeur lorsque ces avantages sociaux sont négociés dans le cadre de régimes de rémunération individuels. Le droit à ces avantages semble coïncider avec d'autres caractéristiques qui donnent un «bon emploi». Le marché de l'emploi au Canada continue d'évoluer, et maintient sa tendance à offrir davantage d'emplois «non standard»—travail à temps partiel, travail temporaire et travail autonome. Des chances réduites d'avoir droit à des avantages sociaux offerts par les employeurs accompagnent ces tendances. Par conséquent, on voit bien les avantages d'un solide régime universel de soins de santé de base—comme celui dont la majorité des résidents canadiens bénéficient à l'heure actuelle—qui est lié aux particuliers plutôt qu'à l'emploi. En outre, la couverture et la transférabilité limitées des régimes de pension offerts par les employeurs font ressortir l'importance de compter sur un solide régime de pension de l'État comme complément aux initiatives du secteur privé.

Tendances divergentes dans le travail autonome au Canada

La vigueur du travail autonome par rapport à l'emploi salarié depuis quelques années au Canada en a amené beaucoup à s'intéresser à cette question. De 1990 à 1996, le travail autonome a progressé en moyenne de 3,3 % par année, tandis que l'emploi rémunéré n'a augmenté que de 0,2 %. Sur les 511 000 personnes qui représentent l'augmentation nette de la population active, environ 387 000—75 %—ont déclaré être des travailleurs autonomes.

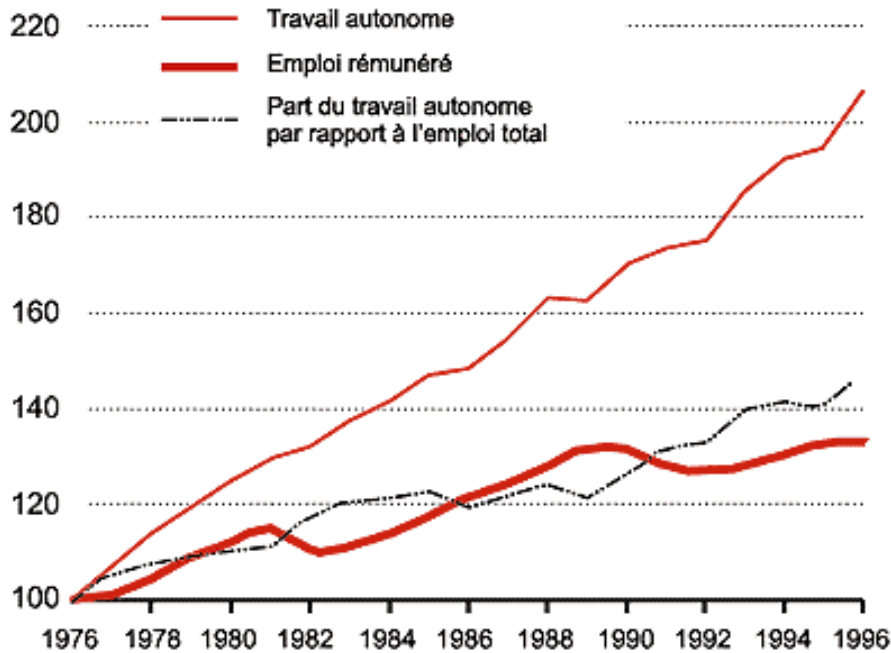
Dans une étude récente de la Direction générale de la recherche appliquée, James Gauthier et Richard Roy analysent certaines des caractéristiques des tendances du travail autonome dans l'économie canadienne entre 1976 et 1996. Plus particulièrement, l'étude cherche à répondre à la question de savoir si la croissance du travail autonome depuis quelques années montre que les formules de travail sont en voie d'évoluer ou non, ou si cela peut s'expliquer par les effets du cycle économique.

Selon le document, il y a eu peu de changement dans la tendance à la hausse du travail autonome au cours des 20 dernières années. C'est plutôt la faible croissance de l'emploi rémunéré qui explique l'importance croissante que revêt la part du travail autonome par rapport à l'emploi total.

Selon l'Enquête sur la population active, la croissance du travail autonome a été remarquablement stable entre 1976 et 1996, se situant à environ 3,6 % par année. En particulier, il n'y a pas eu de hausse importante de la croissance de cette forme d'emploi depuis quelques années. De 1976 à 1996, la croissance de l'emploi rémunéré a été en moyenne de 1,4 % par année. Par conséquent, la part du travail autonome par rapport à l'emploi total est passée de 10,9 % en 1976 (un travailleur sur neuf) à 16,2 % en 1996 (un travailleur sur six).

Tendances de l'emploi rémunéré et du travail autonome

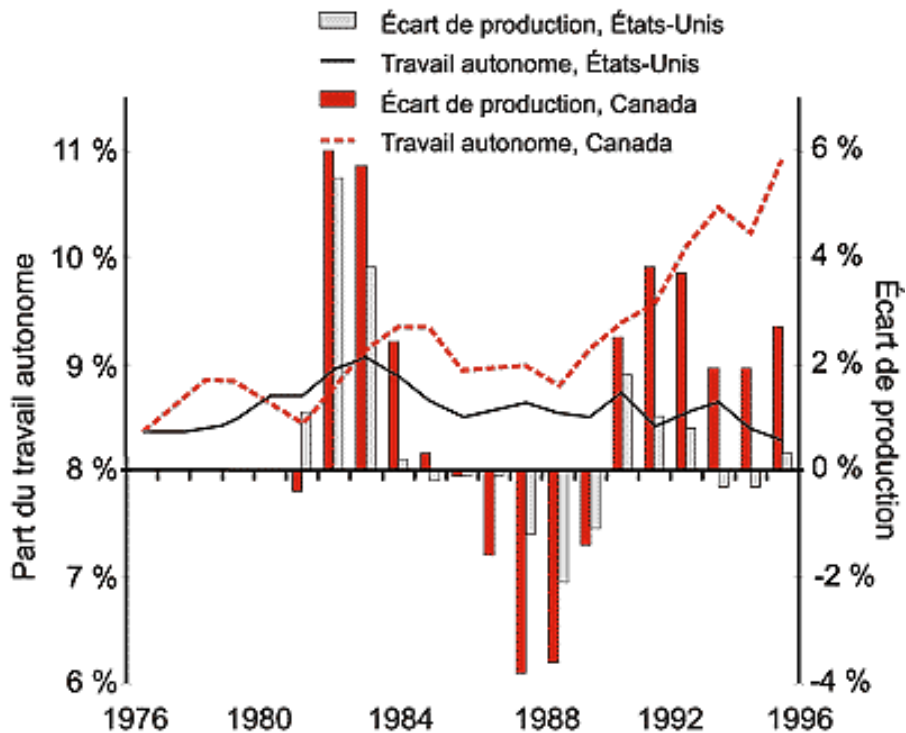
1976 - 1996



L'emploi rémunéré, par contraste avec le travail autonome, a tendance à croître et à diminuer au gré des fluctuations de l'économie. Par conséquent, la part du travail autonome par rapport à l'emploi total a tendance à croître lorsque l'économie est faible et à baisser lorsque l'économie est forte. L'activité économique n'a pas été à son sommet depuis quelques années, ce qui contribue à expliquer la part relativement élevée du travail autonome. Toutefois, avec la reprise de l'économie, il est probable que la part élevée du travail autonome par rapport à l'emploi total ne se maintiendra pas.

Part du travail autonome et écart de production

Canada et États-Unis, 1976-1996

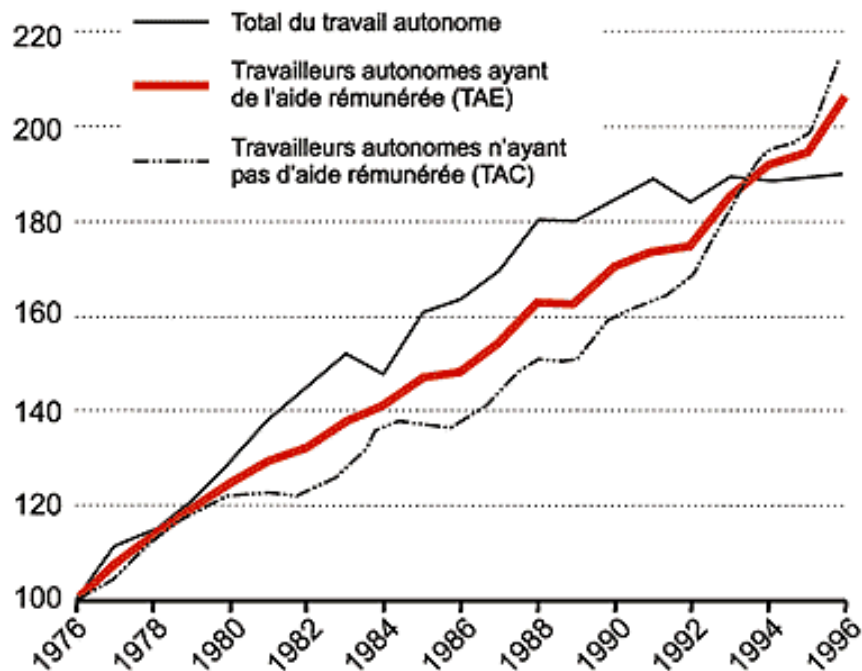


Un examen des tendances récentes de l'emploi aux États-Unis illustre particulièrement bien l'évolution des niveaux de travail autonome selon les niveaux de production de l'économie. Depuis que l'économie américaine fonctionne à plein régime, sa part de travailleurs autonomes (à l'exclusion des travailleurs constitués en sociétés de personnes) est inférieure à ce qu'elle était à la fin des années 80 ou au début des années 90, avant la récession. Au Canada, l'écart de production a été plus vaste et beaucoup plus persistant qu'aux États-Unis. Il n'est pas surprenant de constater que la part du travail autonome a augmenté au Canada pendant les années 90.

Malgré la croissance soutenue du travail autonome dans l'ensemble, les auteurs ont relevé des tendances divergentes chez les travailleurs autonomes. La subdivision de ces particuliers entre les *employeurs* ayant de l'aide rémunérée (TAE) et les *travailleurs autonomes à son compte* (TAC) n'ayant pas d'aide rémunérée a révélé qu'il y a eu au cours des dernières années un mouvement marqué vers le travail autonome. De 1976 à 1990, la croissance des TAE a été plus rapide que celle du TAC (4,5 % par année TAE contre 3,4 % par année pour le TAC). Depuis 1990, cependant, les TAE a à toutes fins utiles cessé de croître (0,5 % par année), tandis que le TAC a augmenté plus rapidement que par le passé (5,3 % l'an).

Tendances du travail autonome

1976 - 1996



Un examen détaillé des professions et secteurs d'activité porte à croire que la faiblesse de l'économie depuis le début des années 90 a contribué au ralentissement de la croissance du TAE et à l'augmentation de celle du TAC. Les tendances canadiennes de l'emploi entre les périodes allant de 1984 à 1990 et 1990 à 1996 révèlent que, pour environ les deux tiers des professions et des secteurs d'activité, la croissance du TAE et celle de l'emploi rémunéré ont été parallèles, tandis que la croissance du TAC et celle de l'emploi rémunéré ont évolué dans des directions opposées.

L'étude analyse également les genres d'emplois que les travailleurs autonomes ont exercés, sur les plans des compétences professionnelles et des secteurs d'activité. Pour établir une distinction entre les changements de composition de l'emploi selon les professions ou les secteurs d'activité et les changements de l'incidence du travail autonome dans les professions et les secteurs d'activité, les auteurs ont procédé à une «analyse des mouvements» de la croissance du travail autonome par rapport à l'ensemble de l'emploi.

Il est prévu que l'importance relative du travail autonome va diminuer lorsque l'économie canadienne connaîtra une reprise.

Cette analyse des mouvements révèle que l'importance accrue du travail autonome par rapport à l'emploi total entre 1976 et 1996 est presque entièrement attribuable à une hausse généralisée de l'incidence du travail autonome au sein des professions et par secteurs d'activité. Comme dans le cas du travail autonome en général, le gros de la croissance du TAC depuis 1990 est attribuable à une augmentation similaire de l'incidence du travail autonome (90 %). La plus grande partie de l'augmentation globale du TAC est attribuable aux professions des secteurs des ventes, des services, de la gestion, des arts et des sciences naturelles. Une analyse de l'emploi rémunéré et du TAC pour la période allant de 1990 à 1996 porte fortement à croire qu'une proportion importante de l'augmentation du TAC tient à des particuliers qui travaillaient auparavant comme employés rémunérés.

Selon les auteurs, la croissance plus rapide du TAC et l'augmentation plus lente du TAE depuis 1990 peuvent être le reflet d'initiatives adoptées par des entreprises afin de réduire les coûts en réaction à des marchés de plus en plus ouverts et concurrentiels et à une demande globale faible. Par exemple, face à des conventions collectives relativement inflexibles, l'impartition aux travailleurs autonomes peut avoir été une des stratégies adoptées par les entreprises pour réduire leurs coûts de main-d'œuvre (en plus d'embaucher des travailleurs à temps partiel et des employés temporaires). Il est fort probable qu'une grande proportion de travailleurs qui étaient auparavant des employés rémunérés aient réagi à ces changements en devenant des travailleurs autonomes. En partant de

l'hypothèse que ces tendances à l'adoption de formes non standard d'emploi sont le reflet de «mécanismes d'ajustement», les auteurs s'attendent à ce qu'il y ait un certain renversement de cette tendance dans l'avenir lorsque le marché du travail se resserrera et que les entreprises commenceront de nouveau à embaucher des employés.

Compte tenu de l'expérience observée aux États-Unis, le phénomène de la croissance accélérée du TAC au Canada pendant la dernière période devrait s'inverser au cours des prochaines années. On prévoit que la proportion de travailleurs autonomes diminuera avec la reprise de l'économie au Canada.

Leçons à retenir : le travail autonome à son compte au Canada

Le travail autonome est une nouvelle réalité pour un nombre croissant de Canadiens. De 1990 à 1996, le travail autonome à son compte a connu une croissance moyenne de 5,3 % l'an, tandis que l'emploi rémunéré n'a augmenté que de 0,2 %. En 1996, il y avait près de 1,4 million de travailleurs autonomes «à leur compte»—ceux qui n'ont pas d'aide rémunérée—soit près de 10 % de l'ensemble de la population active au Canada.

Les renseignements sur la croissance du travail autonome à son compte (TAC) ne constituent qu'un des aspects de l'*Étude bilan sur le travail à son compte au Canada*. Rédigée principalement par Norm Leckie, de Les Associés de recherche Ekos inc., cette étude a été préparée pour la Direction générale de l'évaluation et l'exploitation des données de Développement des ressources humaines Canada dans le cadre d'un exercice plus vaste lancé par la Direction générale du travail du Ministère afin de se renseigner sur l'évolution de la nature du travail.

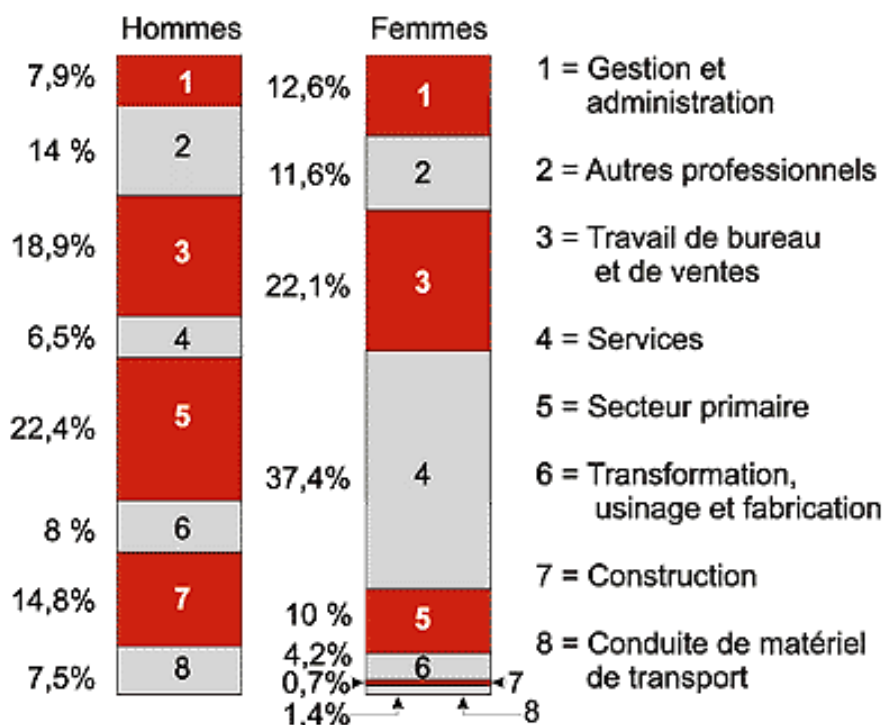
Le rapport réunit plusieurs éléments d'observation en vue d'examiner les questions variées relatives au TAC. Les données et résultats de travaux de recherche antérieurs, y compris l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, ont servi à établir des points de repère quantitatifs, à dresser un profil du travailleur autonome, à analyser l'incidence du TAC et à analyser les tendances. Les éléments qualitatifs ont été recueillis lors d'entrevues et de groupes de discussion. La méthode des groupes de discussion a permis d'aborder les questions à l'étude de façon détaillée, en mettant l'accent sur l'expérience *vécue* d'un assez petit nombre de travailleurs autonomes canadiens. Même si elle n'est pas représentative du cas de tous les travailleurs autonomes, la situation des participants aux groupes de discussion donnent une idée de l'éventail des expériences, des motivations et des attentes des travailleurs autonomes canadiens.

Quelle est la situation?

Le changement est le dénominateur commun tout au long de l'examen du profil des personnes exerçant un travail autonome à son compte qui est fait dans le rapport. L'incidence du TAC augmente en fonction de l'âge et est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, depuis 1976, l'augmentation la plus rapide de cette incidence du TAC est survenue dans les groupes d'âge des jeunes. De plus, depuis 1976, l'augmentation de l'incidence a été quelque peu plus rapide chez les femmes que chez les hommes.

Par comparaison aux travailleurs rémunérés, les travailleurs autonomes à son compte sont proportionnellement plus nombreux à être de sexe masculin, âgés et mariés. L'incidence du travail autonome est beaucoup plus élevée chez les femmes avec des enfants que chez celles qui n'en ont pas. C'est donc dire qu'il se peut que les femmes soient motivées à devenir des travailleurs autonomes pour des raisons familiales.

Composition du travail autonome à son compte selon la profession, 1996



Source : Les Associés de recherche Ekos inc., *Travail autonome à son compte au Canada, 1998*

Quels genres d'emplois occupent les travailleurs autonomes à son compte? Il y a eu croissance du travail autonome dans tous les groupes professionnels. Les travailleurs autonomes sont proportionnellement plus nombreux que les employés rémunérés à travailler dans des secteurs comme l'agriculture, les services commerciaux, les services d'hébergement, les services de restauration et les autres services, et principalement dans les professions du secteur primaire, de la vente et des services et dans les autres professions libérales. Les travailleurs autonomes de sexe féminin se rencontrent le plus souvent dans le domaine des services, particulièrement la coiffure et la puériculture, de la vente et de la tenue de livres; les travailleurs autonomes de sexe masculin se rencontrent le plus souvent dans les domaines de la vente, de la menuiserie et du camionnage.

L'incidence du TAC est particulièrement élevée chez les personnes qui sont peu scolarisées, mais aussi chez celles qui ont un grade ou un certificat d'études postsecondaires. Dans les années 90, on a observé dans des proportions grosso modo semblables dans tous les groupes professionnels une tendance croissante au TAC. Le travail autonome à son compte a tendance à croître d'est en ouest au Canada. Le taux de travail autonome atteint un sommet dans les Prairies en raison de l'importance que revêt l'agriculture dans ces provinces. L'incidence du TAC a augmenté dans toutes les régions du pays durant les années 90, les gains les moins élevés étant observés dans les Prairies.

À quoi ressemble votre emploi lorsque vous êtes travailleur autonome?

Il ne fait aucun doute que le travail autonome a contribué de façon marquée à l'augmentation du *nombre* de nouveaux emplois, mais qu'en est-il de la *qualité* des emplois autonomes créés? S'agit-il de *bons* emplois? À première vue, les données semblent indiquer que la qualité des emplois des travailleurs autonomes est inférieure à celle des emplois des travailleurs rémunérés. Trois questions méritent que l'on s'y arrête :

- **le revenu**—Les travailleurs autonomes gagnent à peu près les deux tiers du salaire annuel moyen des travailleurs rémunérés (même si cet écart a diminué depuis le milieu des années 80).
- **les heures accomplies**—Il semble que les travailleurs autonomes font plus d'heures que les travailleurs rémunérés.

- **les avantages sociaux moins élevés**—Les travailleurs autonomes ont des avantages sociaux moins généreux que ceux de leurs homologues.

Incidence du travail autonome à son compte		
	Pourcentage	
Selon le niveau de scolarité	1990	1996
Total	7,6	9,9
0-8 années de scolarité	13,3	17,1
Études secondaires incomplètes	9,2	12,1
Diplôme d'études secondaires	6,2	8,6
Études postsecondaires incomplètes	5,9	7,8
Certificat/diplôme d'études postsecondaires	6,8	9,6
Grade universitaire	7,0	9,6

Note : Proportion de travailleurs autonomes à son compte de chaque niveau de scolarité par rapport à l'emploi total du groupe de scolarité correspondant.

Source : Les Associés de recherche Ekos inc., Travail autonome à son compte au Canada, 1998

Incidence du travail autonome à son compte		
	Pourcentage	
Selon la région	1990	1996
Canada	7,6	9,9
Région de l'Atlantique	6,9	8,6
Québec	6,2	8,8
Ontario	6,6	9,1
Prairies	11,4	12,8
Colombie-Britannique	8,3	11,1

Note : Proportion de travailleurs autonomes à son compte de chaque région par rapport à l'emploi total de la région correspondante.

Source : Les Associés de recherche Ekos inc., Travail autonome à son compte au Canada, 1998

Ces constatations sont cependant préliminaires, comme le signale l'«Étude bilan». En ce qui concerne la question des heures, les chercheurs n'ont pas éclairci ce que les «heures travaillées» signifient vraiment pour le travailleur autonome. Par exemple, le temps consacré à des activités qui profitent à l'entreprise, mais pas directement à l'emploi *proprement dit*, doit-il entrer dans les heures de travail? S'agissant des gains, il y aurait lieu de tenir une enquête en profondeur afin de vérifier d'importantes caractéristiques sur le plan des emplois et des travailleurs. En outre, les travailleurs autonomes ont la possibilité de déduire des dépenses et de «cacher» des revenus, ce qui signifie que leurs gains sont peut-être plus élevés qu'ils ne paraissent.

Un certain nombre de contradictions et de points de vue divergents ressortent lorsque les auteurs examinent les motivations et les inconvénients du travail autonome.

- **Une explication de la croissance du travail autonome selon que les personnes ont été attirées par le travail autonome ou obligées d'y recourir**—Des pratiques des employeurs, comme la compression des effectifs et la sous-traitance, semblent être les facteurs importants qui expliquent la croissance récente. Cela sous-entend que la majorité des travailleurs autonomes ont été obligés de recourir à cette solution. En revanche, plusieurs personnes ont indiqué que, même si elles avaient été au départ obligées de recourir au travail autonome, elles avaient fini par prendre goût à l'expérience—l'indépendance, la flexibilité et la variété. On a aussi souligné que des facteurs technologiques et démographiques ainsi que le développement de marchés à créneaux ont incité des personnes à se lancer dans un travail autonome.
- **Les conséquences financières du travail autonome**—Alors que certains travailleurs ont de la difficulté à

s'accommoder de l'irrégularité des rentrées d'argent, d'autres apprécient le fait que leur revenu est directement lié à leur effort, même si leur charge de travail varie.

- **La sécurité**—D'une part, certains travailleurs autonomes se sentent plus en sécurité parce qu'ils peuvent décider de leur sort et travailler plus en période de récession. De plus, en multipliant les clients, ils évitent «de mettre tous leurs œufs dans le même panier». D'autre part, plusieurs travailleurs autonomes s'inquiètent beaucoup de l'irrégularité des rentrées d'argent, et se plaignent de ce qu'ils doivent faire de longues heures pour se prémunir contre les périodes creuses. Parmi les autres inconvénients mentionnés, il convient de souligner l'absence d'avantages sociaux (peu de travailleurs autonomes savaient que des entreprises privées offrent de tels avantages à des particuliers à des tarifs de groupe), l'isolement, le manque de possibilités de formation, les attitudes négatives de la famille et des amis—pour ne nommer que ceux-là.

Facteurs de réussite et enseignements tirés sur le plan individuel

Qu'est-ce qui contribue à la réussite ou à l'échec d'un travailleur autonome? Les travaux de recherche et les données qualitatives réunis aux fins du présent rapport ont permis de dégager la liste des facteurs de succès suivants :

personnalité — faire preuve de détermination, de persévérance, de courage et de souplesse;

attentes — évaluer le succès de l'entreprise de façon raisonnable, particulièrement la première année, quand il faut s'attendre à travailler longtemps et à gagner peu;

nature du travail — se lancer dans une activité qu'on aime ou dans laquelle on excelle, dans un marché créneaux et, si possible, dans le domaine de la haute technologie;

sens de l'économie — acheter du matériel d'occasion, par exemple;

financement — obtenir un financement suffisant ou disposer d'un pécule suffisant;

plan d'entreprise — avoir une idée de ce qu'on veut faire et gagner;

compétences — avoir acquis des compétences dans un emploi antérieur et garder des liens avec son ancien employeur;

Internet — savoir comment utiliser Internet de façon productive à des fins de marketing et d'information;

réseaux — unir ses forces à celles d'autres travailleurs autonomes pour réaliser des économies au chapitre des frais généraux et échanger des services;

avantages — obtenir un régime collectif d'assurance-maladie et mettre de l'argent de côté dans un régime personnel d'épargne-retraite.

Les contradictions et les points de vue divergents peuvent être expliqués lorsqu'on examine les deux groupes qui, selon les auteurs, réunissent les travailleurs autonomes. Un groupe est formé des personnes qui cherchent seulement à tirer un revenu «décent» de leur travail. D'ordinaire, ils n'envisagent pas de grossir leur entreprise. L'autre groupe comprend des travailleurs qui ont des plans plus ambitieux et qui souhaitent développer leur entreprise. Les motifs et les besoins financiers des deux groupes diffèrent. Par exemple, les besoins en capital du groupe qui souhaite obtenir un «salaire décent» sont moins importants puisqu'ils n'ont pas de projets d'expansion.

Que nous reste-t-il encore à apprendre?

Le travail autonome a des conséquences économiques et sociales favorables et défavorables, pour les particuliers, pour leur collectivité et pour la société dans son ensemble. Toutefois, les auteurs du rapport reconnaissent que bon nombre des conséquences qu'ils citent sont hypothétiques, non scientifiques et non corroborées par des données quantitatives. Reconnaisant qu'il en reste encore beaucoup à apprendre au sujet du travail autonome, ils incluent une section dressant la liste d'un certain nombre de sujets qu'il faudrait approfondir pour aborder correctement les questions qui ont été soulevées au sujet des facteurs de succès des travailleurs autonomes et du rôle que devrait jouer l'État.

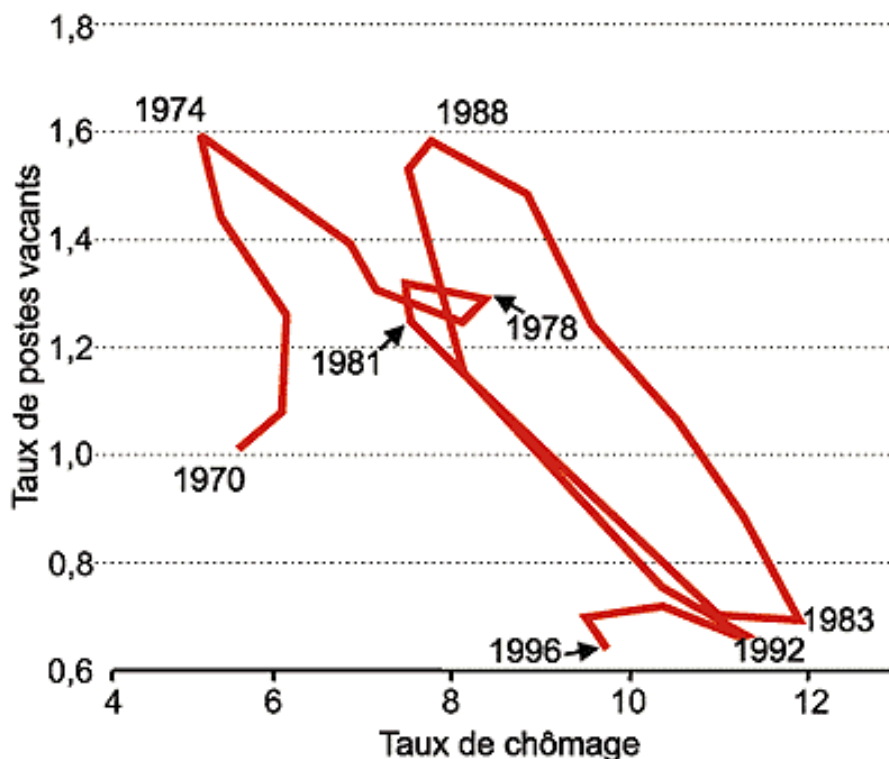
Chômage élevé : enseignements de la courbe de Beveridge

Le taux de chômage canadien a généralement suivi une courbe ascendante au cours des trois dernières décennies. De 6,7 % au cours des années 70, le taux moyen est en effet passé à 9,4 % et 10,1 %, respectivement, au cours des années 80 et 90. Malgré la reprise économique qui a suivi la dernière récession, le taux des sans-emplois au Canada restait élevé en 1996, se situant à 9,7 %.

Richard Archambault, chercheur à la Direction générale de la recherche appliquée, et Mario Fortin, professeur à l'Université de Sherbrooke, se sont penchés sur ce phénomène et ont tenté de cerner les facteurs à l'origine de l'évolution du chômage au Canada. Pour analyser cette dynamique, les auteurs ont examiné les rapports entre le taux de chômage et le taux de postes vacants. Ces rapports sont représentés par la courbe de Beveridge, dont les mouvements observés sont fondés sur la théorie de la recherche d'emploi.

Suivant cette théorie, les chômeurs recherchent des emplois qui conviennent à leurs préférences et les employeurs sont en quête de travailleurs qui répondent aux exigences des postes vacants qu'ils désirent combler. Lorsque l'employeur trouve un candidat satisfaisant et que ce dernier accepte d'occuper le poste offert, il y a appariement. De part et d'autre, le processus de recherche dure un certain temps avant que chômeurs et emplois vacants soient appariés. Lorsque cette concordance se produit, on observe une baisse du nombre de chômeurs et de postes vacants et une augmentation du nombre d'emplois occupés. À partir de la théorie de la recherche d'emploi, les auteurs ont fait appel à une approche économétrique qui permet de décomposer les mouvements de la courbe de Beveridge canadienne entre 1970 et 1996 en fonction de trois causes distinctes, soit les chocs de taux d'activité, les chocs cycliques et les chocs de redistribution sectorielle des emplois.

La courbe de Beveridge canadienne 1970 - 1996



Un choc de taux d'activité survient lorsque les circonstances induisent des personnes à entrer sur le marché du travail ou à le quitter. Dans un premier temps, une augmentation du taux d'activité entraîne une hausse du nombre de chômeurs sans modifier le nombre de postes vacants, ce qui se traduit par un déplacement de la courbe de

Beveridge vers la droite. Par la suite, le processus de recherche d'emploi fait en sorte qu'une fraction des nouveaux chercheurs d'emploi trouvent un poste auparavant vacant. Cette concordance entre les employeurs et les demandeurs d'emploi contribue à faire diminuer le nombre de postes vacants et le nombre de chômeurs, de sorte que la courbe de Beveridge se déplace vers le bas et vers la droite. Plusieurs études ont souligné que les modifications apportées au régime d'assurance-chômage en 1971 pourraient avoir été à l'origine d'une hausse du taux d'activité. En corollaire, les changements effectués au cours de la décennie actuelle pourraient avoir provoqué un mouvement inverse, soit un recul du taux d'activité.

Un choc cyclique positif se caractérise par une augmentation de la création d'emplois et du nombre de postes vacants. À l'impact, un tel choc amène la courbe de Beveridge à se déplacer vers le haut. Après un certain temps, les travailleurs iront combler les postes vacants, de sorte que l'emploi augmente tandis que le taux de chômage diminue. La courbe de Beveridge se déplace alors vers la gauche. Par contre, une période de ralentissement économique est marquée par une augmentation du nombre de chômeurs et une baisse du nombre de postes vacants. Bref, un cycle économique complet se traduit par des déplacements dans le sens inverse des aiguilles d'une montre sur la courbe de Beveridge.

Les chocs de redistribution sectorielle des emplois se manifestent par une augmentation du nombre de chômeurs et de postes vacants. Dans ce cas, la courbe de Beveridge se déplace vers le haut et vers la droite. Un choc de redistribution pur survient lorsque des emplois disparaissent dans un secteur de l'activité économique et que de nouveaux emplois sont créés dans un autre secteur. Les pertes d'emplois dans le premier secteur font augmenter le taux de chômage et les nouveaux emplois créés dans le second secteur suscitent une hausse du taux de postes vacants jusqu'à ce que ces derniers soient comblés. En termes plus simples, un choc de redistribution sectorielle se produit lorsqu'il y a un manque de concordance entre les exigences reliées à un poste et les qualifications des travailleurs, c'est-à-dire qu'un emploi est disponible mais qu'aucun travailleur ne peut ou ne veut le combler.

Les auteurs estiment que les chocs de taux d'activité ont entraîné une hausse de près de 600 000 individus au sein de la population active entre 1971 et 1983. Étant donné que le mouvement à la hausse de l'emploi s'est produit après celui de la population active, l'effet sur le taux de chômage aurait culminé en 1978, se traduisant par une hausse de l'ordre de 2,6 unités de pourcentage. Depuis, les chocs de taux d'activité ont progressivement fait diminuer la population active et le chômage, cette baisse s'étant accélérée entre 1993 et 1996. Au cours de ces seules trois années, les auteurs estiment que 250 000 Canadiens auraient quitté le marché du travail pour des raisons autres que la conjoncture économique, tandis que la baisse totale enregistrée entre 1983 et 1996 serait de 580 000. Une interprétation possible de ces chocs est qu'ils seraient en partie attribuables aux modifications apportées au régime d'assurance-chômage. D'après cette interprétation, les effets à la hausse sur le chômage produits par la réforme du régime en 1971 seraient aujourd'hui entièrement dissipés.

Selon les estimations des auteurs, les chocs cycliques ont été la cause principale des fluctuations du chômage au Canada entre la fin des années 70 et le début des années 90. Les variations de l'activité économique domineraient les fluctuations de court terme. Les résultats de l'analyse indiquent que les chocs conjoncturels ont eu sur l'emploi et la population active des effets en partie permanents, tandis que les effets sur le taux de chômage sont entièrement transitoires. En d'autres mots, si les fluctuations du taux de chômage étaient causées uniquement par des chocs de l'activité économique, le taux de chômage reviendrait naturellement à son niveau antérieur. Il y aurait donc absence de ce que les économistes appellent l'hystérèse du taux de chômage.

Les auteurs estiment par ailleurs que les chocs de redistribution auraient peu contribué aux fluctuations du taux de chômage. De plus, l'action de ces chocs met beaucoup de temps à se manifester et à se dissiper. Leur effet se serait manifesté tout particulièrement entre 1979 et 1982, alors qu'ils auraient suscité une hausse d'un peu plus d'un point de pourcentage du taux de chômage.

Cette étude ne permet pas d'expliquer l'ensemble des fluctuations du chômage. Cependant, les résultats obtenus suggèrent que le marché du travail canadien est caractérisé par des fluctuations cycliques et des chocs d'offre sur la population active qui ont d'importantes répercussions sur le taux de chômage. Par contre, l'ajustement aux chocs de redistribution sectorielle de la production et de l'emploi, bien qu'il ait eu des effets non négligeables sur les variations du taux de chômage, n'y a pas contribué autant que les fluctuations cycliques et les chocs de taux d'activité au cours des années 70, 80 et 90.

Chômage des jeunes : une comparaison

Canada/États-Unis

Les problèmes auxquels font face les jeunes sur le marché du travail soulèvent de grandes inquiétudes un peu partout à travers le monde. L'un des aspects les plus préoccupants de cette situation est sans doute le fait que, dans la plupart des pays industrialisés, les jeunes affichent des taux de chômage sensiblement plus élevés que la moyenne nationale. Cela est vrai même aux États-Unis, où la conjoncture économique actuelle est pourtant très favorable et le taux de chômage global, relativement faible.

Les jeunes Canadiens n'échappent pas à ces difficultés. En 1996, les jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans accusaient en effet un taux de chômage de 16,1 %, selon Statistique Canada, comparativement à 12 % pour le groupe américain comparable (16-24 ans), suivant les données du Bureau of Labor Statistics. Ces résultats ne manquent pas de préoccuper de nombreux chercheurs et politiciens à l'heure actuelle. Dans un document de travail publié récemment par la Direction générale de la recherche appliquée, Audra J. Bowlus, de l'Université Western Ontario, se penche plus particulièrement sur le cas des jeunes hommes de race blanche possédant une faible scolarisation.

On y apprend notamment que non seulement les jeunes Canadiens appartenant à cette catégorie ont-ils une probabilité plus grande que leurs homologues américains de perdre leur emploi, mais ils éprouvent plus de difficultés à se trouver du travail après avoir perdu ou quitté leur emploi. En outre, ces jeunes font généralement appel à l'assurance-chômage plus souvent que ne le font les jeunes Américains. La générosité moindre du régime américain d'assurance-chômage et l'incidence plus faible des emplois saisonniers et temporaires aux États-Unis seraient deux explications possibles de cette situation, selon Audra Bowlus.

Ces conclusions sont tirées d'une analyse qui avait pour objet de chercher les causes de l'écart de taux d'emploi entre le Canada et les États-Unis parmi les jeunes hommes de race blanche peu scolarisés, âgés de 20 à 25 ans. Selon l'auteur, en connaissant mieux les facteurs à l'origine de cet écart, nous serons peut-être en mesure de mieux comprendre pourquoi, depuis le début des années 80, le taux de chômage global au Canada est en moyenne de deux ou trois unités de pourcentage plus élevé qu'aux États-Unis.

La méthodologie employée par l'auteure est sans doute l'aspect le plus innovateur de l'étude. De façon générale, les analyses de ce genre font appel à des données en coupe transversale ou encore à des séries chronologiques. Au lieu de cela, Audra Bowlus a utilisé deux sources de données longitudinales, soit un sondage américain (U.S. National Longitudinal Survey of Youth) et l'Enquête sur l'activité de Statistique Canada, et comparé les données pour les années 1986 et 1987, le seul intervalle commun aux deux enquêtes. Ce qui fait l'attrait de ces deux banques de données, c'est qu'elles permettent de suivre pas à pas, dans les deux pays, une cohorte d'individus au cours d'une période circonscrite.

Selon Audra Bowlus, les jeunes hommes de race blanche peu éduqués quittent ou perdent leur emploi aussi souvent aux États-Unis qu'au Canada. Ce qui distingue les deux pays à cet égard, c'est que le taux de départ involontaire est plus élevé au Canada. En outre, ces jeunes Canadiens ont une plus grande propension que leurs homologues américains à rester sans travail pendant un certain temps avant de dénicher un autre emploi.

Données relatives aux sans-emplois de race blanche peu scolarisés, âgés de 20 à 25 ans, Canada et États-Unis, 1986-1987					
Canada	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
Pourcentage des sans-emplois recevant des prestations d'assurance-chômage	82,6	77,7	60,3	74,4	57,6

Pourcentage des travailleurs qui ont perdu un emploi temporaire ou saisonnier	71,0	53,4	37,0	55,4	51,8
États-Unis	Nord-Est	Centre-Nord	Sud	Ouest	
Pourcentage des sans-emplois recevant des prestations d'assurance-chômage	26,2	34,2	31,8	24,8	
Pourcentage des travailleurs qui ont perdu un emploi temporaire ou saisonnier	7,0	8,4	8,3	22,7	

L'auteure croit que l'incidence plus grande du travail saisonnier au sein de l'économie canadienne, de même que la générosité moindre du régime d'assurance-chômage américain jouent à cet égard un rôle critique. Les prestataires d'assurance-chômage compris dans son échantillon ont tendance à rester sans travail durant une période plus longue d'environ 50 % que les autres jeunes qui ont perdu ou quitté leur emploi et ce, aussi bien aux États-Unis qu'au Canada. La différence entre les deux pays à ce niveau tient au fait que la proportion des sans-emplois protégés par l'assurance-chômage était plus de deux fois plus élevée au Canada qu'aux États-Unis en 1986-1987.

Grâce à la protection plus grande que leur offre l'assurance-chômage, les jeunes Canadiens à la recherche d'un emploi peuvent se permettre de patienter davantage et d'attendre une offre qui les intéresse. L'étude indique toutefois qu'en valeur nominale, le taux d'augmentation du salaire obtenu pour un nouvel emploi par rapport au salaire rattaché à l'emploi précédent n'est pas plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

La proportion des jeunes hommes qui, en 1986-1987, ont perdu leur emploi parce que celui-ci était temporaire ou saisonnier était nettement plus élevée au Canada, toutes régions confondues, qu'elle ne l'était dans l'une ou l'autre des quatre grandes régions des États-Unis (voir le tableau). Il en allait de même pour ce qui concerne la proportion de ceux qui touchaient des prestations d'assurance-chômage. Signalons toutefois que l'étude a été faite à partir de données qui remontent à la fin des années 80 et que le taux de couverture du régime canadien d'assurance-chômage a diminué sensiblement depuis.

Bref, en 1986-1987 les jeunes Canadiens peu scolarisés de race blanche affichaient, en moyenne, une propension plus grande que leurs homologues américains à perdre leur emploi, à occuper un emploi temporaire ou saisonnier, à être au chômage pendant un certain temps avant de trouver un nouvel emploi et à toucher des prestations d'assurance-chômage.

Ce constat peut paraître pessimiste mais, comme l'explique Audra Bowlus, le problème de l'emploi chez les jeunes Canadiens n'est pas sans issue. En effet, l'écart de taux de chômage entre le Canada et les États-Unis est fonction du niveau d'éducation, puisqu'il décroît à mesure que ce dernier augmente. Dans le passé, les jeunes Américains étaient en moyenne plus éduqués que les jeunes Canadiens. Les choses ont changé ces dernières années, cet écart s'étant complètement refermé. On peut donc espérer que l'avenir réserve des jours meilleurs aux jeunes Canadiens présents sur le marché du travail. Les mesures visant à promouvoir une éducation de haute qualité constituent sûrement un pas dans la bonne direction.

Monter dans l'échelle des revenus, est-ce possible?

Plusieurs études récentes ont démontré qu'au cours des dix ou quinze dernières années, le Canada a connu une augmentation significative de l'inégalité annuelle des gains individuels. Cette hausse signifie-t-elle un gel ou une baisse des opportunités sur le marché du travail ? Implique-t-elle une hausse de l'inégalité de long terme ?

À l'aide de la nouvelle banque de données administratives longitudinales (DAL), Ross Finnie apporte quelques éléments de réponse à ces questions. Dans une série d'études, il a, pour la première fois, tenté de mesurer et caractériser la mobilité des gains des particuliers du début des années 1980 au début des années 1990. Les résultats considérés ici concernent tous les travailleurs masculins et féminins âgés de 20 à 64 ans, à l'exception des étudiants à temps plein, des travailleurs autonomes et des personnes ayant déclaré moins de 1,000 dollars en revenus de travail annuel.

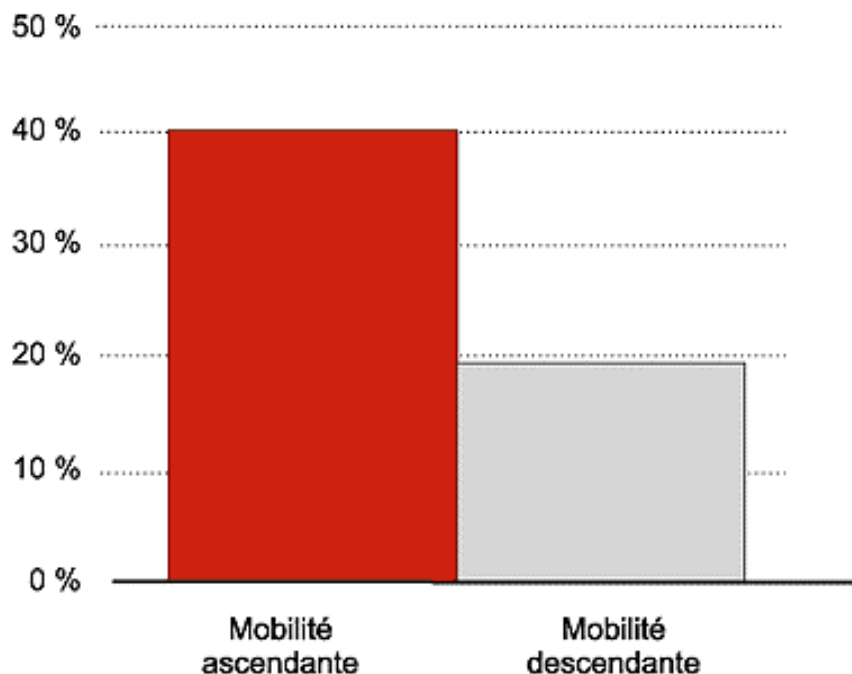
En examinant le mouvement des travailleurs d'une tranche de revenu à l'autre, Finnie montre en fait que l'économie canadienne se caractérise par un degré élevé de mobilité des gains dans le temps : 59 % des personnes présentes sur le marché du travail entre 1982 et 1992 se sont déplacées d'une tranche à l'autre au cours de cette période. La stabilité (ou l'immobilité) des gains reste tout de même importante puisque 41 % des Canadiens et Canadiennes qui travaillent sont restés dans la même tranche de rémunération pendant cette période de dix ans.

Une mobilité des gains surtout ascendante

Finnie constate qu'à long terme, la mobilité des rémunérations suit une courbe plutôt ascendante : dans l'ensemble, les travailleurs canadiens ont plus de chance de voir leurs gains réels augmenter que de les voir diminuer. En effet, la probabilité moyenne d'une hausse des gains réels était de 39,5 % entre 1982 et 1992, tandis que la probabilité d'une décroissance n'était que de 19,2 %. C'est par ailleurs dans le bas de la distribution des revenus de travail qu'on constate la plus forte probabilité de mobilité ascendante, 71,8 % des travailleurs qui se trouvaient dans le premier quintile de revenu ayant vu leurs gains réels augmenter sur la période de dix ans.

Proportion des individus qui montent et descendent dans la distribution des gains

Ensemble des travailleurs, 1982-1992



L'image qui se dégage de cet examen de la distribution des revenus du travail indique donc que la situation des

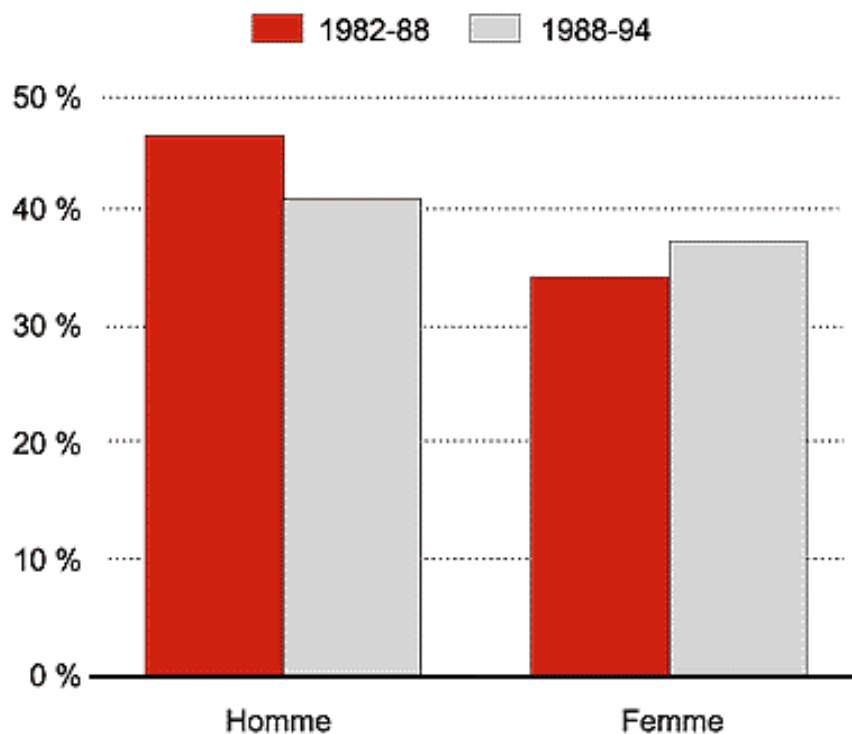
personnes qui, au départ, se trouvaient au bas de l'échelle a tendance à s'améliorer au cours des années, tandis que celle des individus qui se trouvaient dans les tranches supérieures tend à se maintenir. Le vide ainsi créé au bas de la distribution est alors comblé par les nouveaux entrants sur le marché du travail.

L'ampleur et la direction de la mobilité des rémunérations réelles reflètent assez bien d'autre part les tendances normales qu'on peut observer sur le marché du travail au cours du cycle de vie. Ainsi, la probabilité de mobilité ascendante des gains décroît avec l'âge, tandis que l'inverse est vrai pour ce qui concerne les probabilités de mobilité descendante et de stabilité. Au bas de l'échelle, la mobilité ascendante reste néanmoins très substantielle et toujours plus fréquente que la mobilité descendante, et ce, quel que soit l'âge des individus concernés. Par exemple, les travailleurs masculins âgés de 35 à 54 ans qui se trouvaient dans le second ou troisième quintile avaient encore, en moyenne, une probabilité de mobilité ascendante d'environ 47 % alors que la probabilité d'une baisse se situait à 30 % seulement.

Des tendances inquiétantes

Les tendances de la mobilité des gains des particuliers se sont transformées au cours des années. Ainsi, une comparaison des périodes 1982-1987 et 1987-1992 montre que la mobilité ascendante a diminué d'environ 7 % pour l'ensemble des individus entre ces deux périodes alors que la probabilité de mouvements descendants a augmenté d'environ 15 %. Quant à la probabilité de rester dans la même tranche de rémunération, celle-ci a augmenté au bas de l'échelle et a légèrement diminué dans les tranches supérieures. Ces résultats semblent donc indiquer qu'il est devenu plus difficile de monter dans l'échelle des gains tandis que les individus au sommet de la distribution semblent, en général, avoir plus de difficulté à s'y maintenir. Il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence car ils sont en partie le reflet de conditions économiques différentes d'une période à l'autre. D'autre part, ils ne remettent pas en cause le fait que la mobilité ascendante reste globalement plus probable que la mobilité descendante.

Probabilité de transition ascendante



Un fait intéressant noté par Finnie est que les tendances de la mobilité des hommes et des femmes se sont avérées diamétralement opposées dans le temps, ce qui, concrètement, s'est traduit par une convergence des probabilités de transition entre les deux groupes. Plus précisément, on constate entre le début des années 80 et le début des années 90 que, pour les travailleurs masculins, la probabilité d'une hausse des gains réels a diminué d'environ 12 % alors que la probabilité d'une baisse a augmenté de 21 %. Pour ce qui est des femmes, la probabilité de voir leurs gains

réels augmenter s'est accrue d'environ 9 % tandis que la probabilité d'une baisse a diminué d'environ 10 %.

Les tendances observées dans le cas des travailleurs âgés entre 20 et 24 ans semblent par contre assez préoccupantes. On constate en effet qu'entre le début des années 80 et le début des années 90, la mobilité ascendante de ces jeunes travailleurs s'est considérablement détériorée relativement à celle de leurs homologues plus âgés. Ceci est particulièrement vrai pour les jeunes travailleurs masculins.

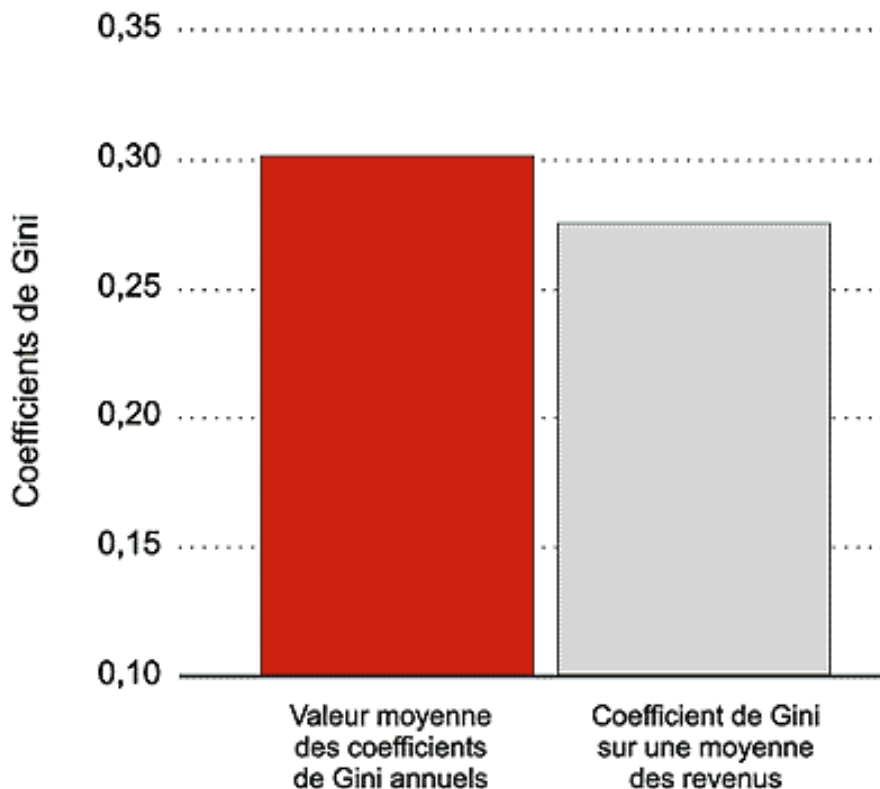
L'impact positif de la mobilité sur les disparités annuelles

Un résultat important obtenu par l'auteur est que la mobilité tend à avoir un effet égalisateur sur la répartition des rémunérations des individus. En effet, on remarque que l'inégalité de long terme s'est avérée inférieure de près de 9 % à la disparité moyenne observée sur une base annuelle. En d'autres termes, les mesures usuelles de l'inégalité annuelle de la rémunération surestime l'inégalité de long terme du fait de la mobilité. On peut se faire une idée de l'ampleur de cet effet en constatant que la diminution de l'inégalité attribuable à la mobilité est supérieure à l'écart des indices d'inégalité annuelle observés entre le sommet et le creux du cycle économique, écart qui s'établit à environ 5 %.

L'ampleur de l'effet de la mobilité sur les disparités de rémunération a, toutefois, été constant du début à la fin des années 80, ce qui signifie que la hausse observée de l'inégalité des gains des particuliers au cours de cette décennie n'a pas été compensée par une mobilité accrue des gains. La hausse de l'inégalité de court terme a donc été suivie d'une hausse plus ou moins similaire de l'inégalité de long terme.

Il reste à voir si les tendances décrites ici se sont poursuivies plus avant dans les années 90.

Effet de la mobilité sur l'inégalité des gains des particuliers 1982-1992



Note : Le coefficient de Gini est une mesure de l'inégalité du revenu fondée sur la courbe de Lorenz. Lorsque le Gini est nul, toutes les unités ont un revenu uniforme. Lorsque le Gini est égal à un, une unité a tout le revenu, et toutes les autres unités ont un revenu nul. Par conséquent, plus le Gini est élevé, plus l'inégalité de la répartition du revenu est grande.

Les réductions des prestations d'aide sociale pourraient se traduire par plus de travail rémunéré pour les mères seules-mais pas nécessairement par des revenus supérieurs

Entre 1994 et 1996, les prestations réelles d'aide sociale des mères seules en Ontario ont chuté brusquement. Au cours de la même période, le pourcentage des mères seules exerçant un emploi rémunéré a augmenté brusquement. Y avait-il un lien entre ces deux phénomènes? Ou encore la hausse du taux d'emploi est-elle simplement le reflet des perspectives améliorées d'emploi pour les femmes qui ont des enfants en Ontario? La Direction générale de la recherche appliquée a demandé à l'économiste Constantine Kapsalis de se pencher sur ces questions.

En dollars de 1995 (c.-à-d. des prestations «réelles» rajustées en fonction de l'inflation), les prestations d'aide sociale d'une mère seule vivant en Ontario et ayant un enfant sont passées de 14 652 \$ à 11 484 \$ entre 1994 et 1996. En Ontario, le pourcentage des mères seules ayant au moins un enfant de moins de 16 ans et déclarant un travail rémunéré est passé de 46,6 % à 52,3 % pendant cette période. Pour chercher à expliquer cette relation en apparence inverse, Kapsalis a analysé les mouvements de données pour la période allant de 1986 à 1996 dans quatre des provinces les plus peuplées, soit l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

La période retenue a été significative. De 1986 à 1992, il y a eu une croissance importante des prestations réelles d'aide sociale touchée par les parents seuls en Ontario, suivie d'une période de prestations réelles stables entre 1992 et octobre 1995. Ce mois-là, les prestations d'aide sociale ont été réduites de 21,6 %. Ces changements brusques de la politique ont offert un cadre d'«expérimentation réelle» quasi idéal pour tester l'incidence des taux de prestation d'aide sociale sur le taux d'emploi des mères seules.

Selon une hypothèse de Kapsalis, les éléments ci-après pourraient influencer sur le taux d'emploi des mères seules dans chaque province :

- le taux de prestations d'aide sociale;
- les conditions du marché du travail pour les mères ayant des enfants dans les familles biparentales;
- la présence d'enfants d'âge préscolaire dans la famille.

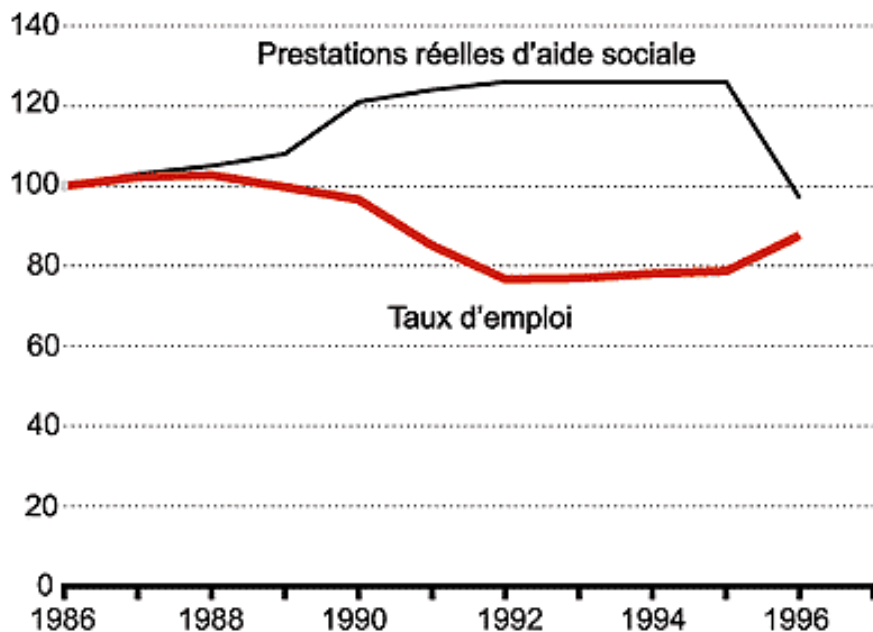
L'analyse a révélé qu'une augmentation de 1 000 \$ (en dollars de 1995) des prestations réelles d'aide sociale pour les mères seules était associée à une baisse de 1,9 point de leur taux d'emploi, tous les autres facteurs étant égaux. Par contraste, une réduction égale à ce même montant était associée à une augmentation de 1,9 point de ce taux (voir le graphique). À l'occasion d'une étude antérieure portant sur les taux d'emploi des mères seules au Québec et en Ontario à la fin des années 80, Kapsalis avait relevé un rapport identique entre les prestations réelles d'aide sociale et les taux d'emploi des mères seules de l'Ontario au cours d'une période où les prestations réelles de l'Ontario connaissaient une forte hausse (voir *La recherche appliquée - Bulletin*, volume 3, numéro 1). De plus, étant donné le peu de changements qui ont marqué les conditions du marché du travail pour les mères de l'Ontario faisant partie de familles biparentales entre 1994 et 1996, il est manifeste que la situation générale du marché du travail en Ontario n'a pas constitué un facteur important dans la hausse marquée des taux d'emploi des mères seules.

Ces nouvelles constatations renforcent la conclusion selon laquelle les mouvements des prestations réelles d'aide sociale en Ontario sont étroitement liés aux changements du taux d'emploi des mères seules en Ontario. Toutefois, le fait qu'il y ait eu en 1996 plus de mères seules qui occupaient un emploi rémunéré qu'en 1994 (100 800 contre 92 600) ne signifie pas qu'elles s'en sont mieux tirées sur le plan financier. Seulement 3 500 des 8 200 emplois rémunérés supplémentaires (total net) étaient des emplois à temps plein (30 heures et plus par semaine). En outre,

les mères seules beaucoup plus nombreuses qui étaient bénéficiaires de l'aide sociale et qui ont été incapables de trouver un travail rémunéré se sont retrouvées dans une situation bien pire qu'auparavant parce que leurs prestations d'aide sociale avaient été réduites. Donc, bien que la proportion des mères seules occupant un emploi rémunéré ait augmenté, il se peut que certaines d'entre elles qui se sont trouvées un emploi aient été en 1994 dans une meilleure situation financière qu'en 1996.

Taux d'emploi et prestations réelles d'aide sociale

Mères seules de l'Ontario ayant au moins un enfant de moins de 16 ans



Note : Les taux annuels sont comparés au taux de 1986.

Source: Kapsalis, Constantine. *Taux des prestations d'aide social et taux d'emploi des mères seules, 1996*

Il existe une autre démarche permettant de rendre le travail plus attrayant que l'aide sociale.

Il existe une autre démarche permettant de rendre le travail plus attrayant que l'aide sociale — soit le stimulant positif consistant à verser un supplément de revenu aux mères seules qui trouvent un emploi rémunéré à temps plein. Cette stratégie est présentement mise à l'essai dans le cadre du projet d'autosuffisance financé par Développement des ressources humaines Canada au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. Cette expérience s'adresse aux parents seuls qui vivent de l'aide sociale depuis au moins un an. Le projet n'est pas encore terminé, mais les résultats préliminaires révèlent qu'un stimulant financier peut accroître de façon marquée la proportion des mères seules vivant de l'aide sociale qui trouvent un emploi à temps plein. Des études complémentaires sont maintenant en cours afin d'évaluer l'incidence sur un éventail de résultats pour les enfants qui vivent dans des familles où le parent seul a été en mesure de trouver un travail à temps plein grâce au stimulant que constitue le supplément de revenu.

Croissance du nombre de familles pauvres habitant dans des quartiers très pauvres

La majorité des Canadiens sont conscients du fait que, aux États-Unis, la pauvreté est de plus en plus concentrée dans des quartiers très pauvres situés dans de grands centres urbains. Il faut cependant se demander s'ils se sont rendus compte que le phénomène a franchi les frontières. Selon un article de Michael Hatfield, de la Direction générale de la recherche appliquée, le Canada n'a pas été à l'abri de cette tendance dans les années 80.

En 1990, le taux global de faible revenu familial au Canada (13,2 %) était presque le même qu'en 1980 (13,0 %). Toutefois, la proportion de familles pauvres habitant dans des zones urbaines au Canada et présentant des taux plus de deux fois plus élevés (quartiers «très pauvres») que ceux qui précèdent est passé de 11,8 % à 17,3 % pendant la décennie. Aux fins du recensement, les régions métropolitaines sont divisées en quartiers ou secteurs qui regroupent en moyenne de 3 000 à 4 000 personnes. L'auteur utilise des données relatives à ces secteurs tirées des recensements de 1981 et 1991. Les taux de faible revenu de 1980 et de 1990 ont été établis au moyen des seuils de faible revenu de Statistique Canada des années de référence 1978 et 1986, respectivement.

La croissance de la concentration de la pauvreté dans des quartiers très pauvres est attribuable ici, comme aux États-Unis, à une augmentation marquée du nombre (qui est passé de 334 à 507) de ces quartiers. Il est intéressant de constater que les 263 quartiers affichant des taux anormalement élevés de faible revenu en 1980 et 1990 représentaient effectivement une part moins grande des familles à faible revenu en 1990 (9,2 %) que ce n'était le cas dix ans auparavant (9,9 %). Le recul de la population globale de ces quartiers explique la part moins grande des familles à faible revenu que l'on y trouve. Toutefois, 243 secteurs de recensement, en majorité des quartiers voisins de ceux qui étaient très pauvres en 1980, sont aussi devenus très pauvres entre 1980 et 1990. Ces nouveaux quartiers très pauvres ont plus que compensé pour les 71 secteurs qui étaient très pauvres en 1980, mais qui ne l'étaient plus en 1990.

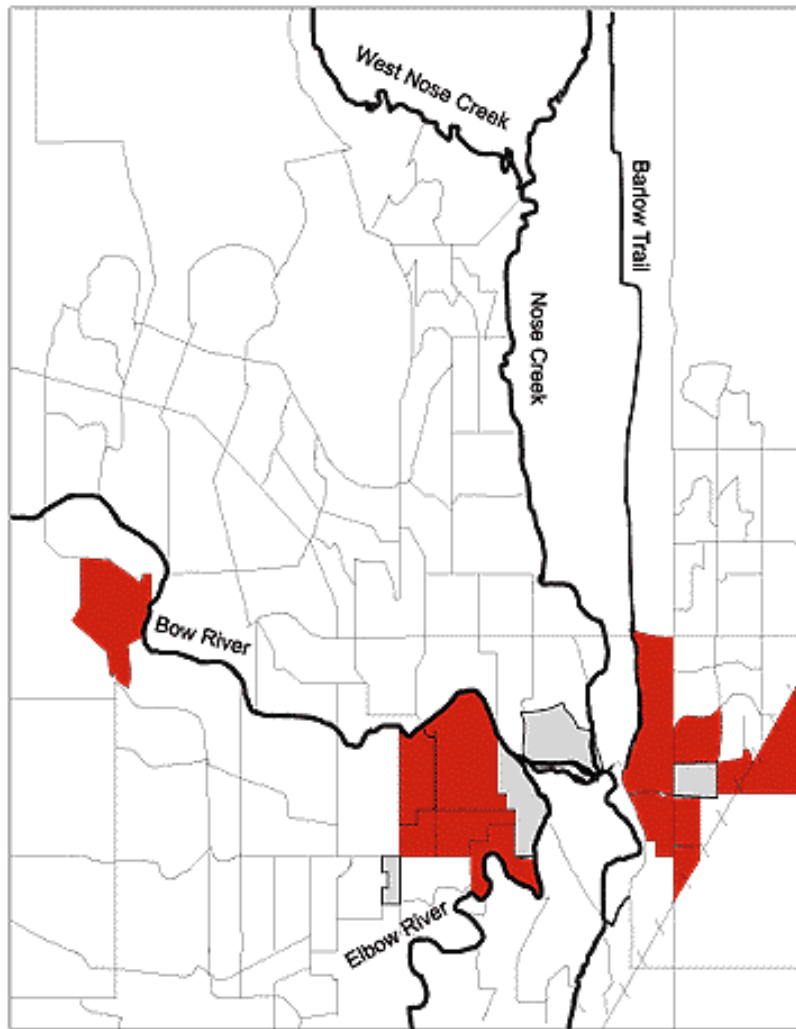
La concentration de la pauvreté dans les quartiers très pauvres était prononcée dans les neuf plus grands centres urbains du Canada.

La concentration sans cesse croissante de la pauvreté dans des quartiers très pauvres—la concentration «spatiale»—était particulièrement prononcée dans les neuf plus grands centres urbains du Canada (ceux qui compte 50 000 habitants et plus).

Par exemple, 23,5 % des familles pauvres de Winnipeg habitaient dans ces quartiers en 1980, proportion qui passe à 39 % en 1990. De même, à Montréal, la part des familles pauvres habitant dans ces quartiers est passée d'environ 30 % à un peu plus de 40 % pendant la décennie. Les hausses les plus spectaculaires de la concentration spatiale de familles pauvres sont survenues à Calgary et à Edmonton. Ces deux villes ont été gravement touchées par la fin du boum pétrolier vers le début et le milieu des années 80. À Calgary, la part des familles pauvres habitant dans des quartiers très pauvres est passée de 6,4 % à 20,3 % entre 1980 et 1990. À Edmonton, cette part est allée de 4,1 % à 28,3 %.

Secteurs de recensement de Calgary où le taux de faible revenu des familles est le double de la moyenne nationale

■ 1990 □ 1980 et 1990



Note : Cette carte de Calgary n'est pas à l'échelle. Elle illustre le fait que la croissance du nombre de quartiers très pauvres au Canada a tendance à se manifester dans des secteurs adjacents à des parties du centre urbain qui étaient déjà très pauvres en 1980. Il n'y a pas de texte pour cette carte.

Pourquoi ces tendances revêtent-elles de l'importance? Depuis le début de la récession en 1981-1982, la pauvreté du revenu et les symptômes de la marginalisation économique et sociale, comme l'itinérance, la mendicité, le pourcentage des enfants élevés dans des familles monoparentales et la dépendance à l'égard des paiements de transfert du gouvernement ainsi que des banques alimentaires ont eu tendance à croître au Canada. Les Canadiens les plus pauvres sont plus visibles et plus concentrés qu'auparavant dans certains quartiers de nos plus grands centres urbains.

Ces dernières années, il se peut que la réduction des sommes consacrées aux paiements de transfert et autres programmes sociaux par tous les paliers de gouvernement ait contribué à intensifier encore davantage la concentration spatiale et la visibilité des personnes très pauvres. Faute d'une forte croissance économique, la concentration spatiale de la pauvreté risque d'augmenter encore.

Les enfants qui grandissent dans ces quartiers très pauvres sont affectés par les hauts niveaux de pauvreté et d'autres indicateurs de désavantage ou de marginalisation d'ordre social dans leur entourage. Ces conditions difficiles amènent les enfants à adopter des comportements comme avoir des enfants hors mariage et abandonner l'école secondaire avant d'avoir obtenu leur diplôme. Cette situation pourrait entraîner une réduction de leurs perspectives d'emploi. Grandir dans un milieu aussi pauvre pourrait contribuer à une réduction marquée de leurs

chances dans la vie, c'est-à-dire alimenter un cycle autoperpétué de pauvreté et de misère dans leur propre quartier et dans les quartiers adjacents.

Ces quartiers pauvres pourraient être les incubateurs d'une sous-classe urbaine de type américain, avec tout ce qu'elle comporte sur les plans de la sécurité et de la civilité dans nos villes. En outre, la propagation de ces secteurs pourrait saper un des rôles traditionnels que jouent les grands centres urbains—soit offrir des perspectives économiques aux migrants canadiens et d'autres pays. L'augmentation du nombre de ces quartiers très pauvres pourrait miner les perspectives de mobilité économique ascendante de ces migrants.

Le meilleur départ possible : la maturité scolaire à l'entrée à l'école

Les enfants prêts à amorcer leur apprentissage lorsqu'ils entreprennent leurs études bénéficient de tout ce que l'école a à offrir sur les plans scolaire et social. Un bon départ à l'école améliore la probabilité que les enfants aient une bonne opinion d'eux-mêmes, qu'ils terminent leurs études secondaires, qu'ils trouvent et conservent un emploi, qu'ils s'intéressent à l'acquisition continue du savoir et qu'ils deviennent des membres de la société qui se soucient d'autrui et qui contribuent au bien-être de la collectivité. Par conséquent, il est important d'établir des moyens fiables et globaux permettant de mesurer et d'améliorer la maturité scolaire des enfants.

En l'absence de maturité scolaire, il peut être difficile pour les enfants de s'adapter à l'école, de réussir sur le plan scolaire et d'être acceptés par leurs pairs. Des résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) indiquent qu'un nombre assez important d'enfants de quatre et cinq ans éprouvent des difficultés qui peuvent leur causer des problèmes à l'entrée à l'école. Des tests objectifs comme l'Échelle de vocabulaire en images de Peabody révèlent que 16 % des enfants de quatre et cinq ans affichent des retards au niveau de leurs compétences dans le vocabulaire compris; les probabilités sont plus élevées chez les enfants venant de familles monoparentales. Plusieurs conditions susceptibles d'influer sur la capacité d'apprendre ont été relevées. Par exemple, 13,7 % des enfants avaient de la difficulté à réfléchir et à résoudre des problèmes quotidiens, et 5 % d'entre eux avaient quelque peu tendance à oublier des choses et à être incapables de s'en rappeler.

Compte tenu de l'importance que revêt le fait que les enfants du Canada aient la maturité scolaire voulue dès le départ, le discours du Trône de 1997 prévoit que le gouvernement fédéral «mesurera la maturité scolaire de nos enfants et fera des rapports périodiques qui permettront d'évaluer les progrès accomplis pour leur donner les meilleures chances de départ dans la vie».

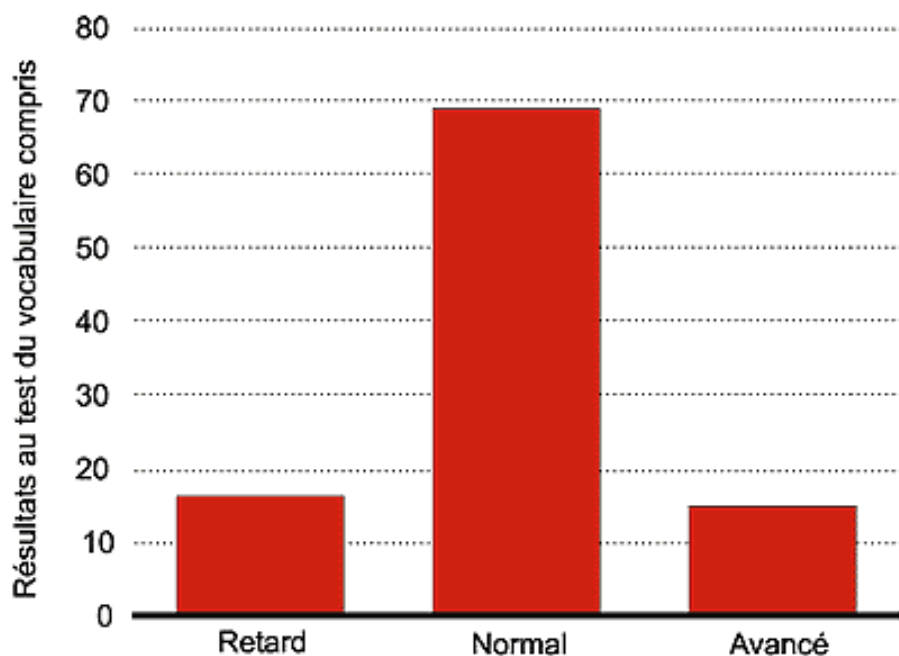
Les auteurs de deux documents parrainés par la Direction générale de la recherche appliquée de Développement des ressources humaines Canada ont commencé à définir et à mesurer la maturité scolaire des enfants à l'entrée à l'école. Ainsi, le document de Gillian Doherty intitulé *De la conception à six ans : les fondements de la préparation à l'école*, traite de cinq principales composantes de la maturité scolaire chez l'enfant, discussion qui va bien au-delà de la notion traditionnelle selon laquelle il ne faut avoir que les connaissances cognitives et linguistiques pertinentes pour connaître un bon départ à l'école. Dans son document intitulé *Évaluation de la maturité scolaire dans l'ELNEJ : problèmes de mesure et solutions*, Barbara Morrongiello examine les questions liées à la mesure des cinq composantes de Doherty dans l'ELNEJ.

Qu'est-ce que la maturité scolaire à l'entrée à l'école?

Morongiello aborde dans le détail trois démarches servant à définir ce qu'est la maturité scolaire à l'entrée à l'école. Une des définitions se limite à la possession d'une certaine formation scolaire, comme être en mesure de reconnaître des chiffres et des lettres. D'après la deuxième définition, la maturité scolaire s'entend des aptitudes cognitives générales, comme la mémoire et la capacité de manipuler des objets. Ces démarches ne tiennent cependant pas compte d'autres déterminants tout aussi importants du succès à l'école dès le départ. Pour comprendre le processus de transition à l'école et les premières expériences de l'enfant dans ce milieu, il faut aller au-delà des définitions traditionnelles de la maturité du point de vue scolaire ou cognitif. Pour ce qui est de la troisième démarche, on y recommande l'adoption d'une définition croissante plus vaste qui comprend tous les aspects des expériences et des capacités des enfants. Par exemple, la maturité affective et les aptitudes sociales revêtent autant d'importance que les aptitudes scolaires et autres habiletés cognitives.

Résultats au test du vocabulaire compris obtenus à l'Échelle de vocabulaire en images de Peabody

Enfants de 4 et de 5 ans



Note : Les résultats au test sont classés comme suit : «retard», moins de 85; «normal», entre 85 et 115; «avancé», plus de 115.

Source : ELNEJ, 1994-1995

Selon Doherty, les cinq composantes de la préparation à l'école sont : le bien-être physique et le développement moteur approprié; la santé émotive et l'approche positive des expériences nouvelles; la connaissance et les compétences sociales; les habiletés linguistiques; et les connaissances générales et les habiletés cognitives. Ces cinq composantes et sous-composantes de la maturité scolaire représentent l'enfant dans son tout. Un enfant est prêt à entreprendre l'école lorsqu'il a assez de coordination motrice fine pour tenir un crayon ou tourner les pages d'un livre sans les déchirer, est assez confiant dans ses moyens, n'est pas porté à pleurer chaque fois qu'il connaît un échec et a à cœur de faire de nouvelles expériences. La connaissance du comportement acceptable, le respect de l'autorité des adultes, l'aptitude à maîtriser ses actions, à collaborer avec autrui et à communiquer selon des modalités acceptables aident le jeune enfant à s'intégrer dans la salle de classe et à faire partie du groupe. Deux aspects des aptitudes linguistiques sont importants—comprendre ce que disent les autres et communiquer verbalement de façon à être compris par les autres. Enfin, les connaissances générales revêtent de l'importance, tout comme l'aptitude à organiser et à analyser certains renseignements, à s'en rappeler et à les répéter. Ces cinq composantes sont semblables à celles qui, aux États-Unis, ont été jugées importantes sur le plan de la surveillance de la maturité scolaire.

Définir la maturité scolaire selon ces cinq composantes développementales clés comme l'a fait Doherty permet non seulement de déterminer l'état de préparation à un moment donné dans le temps, comme à l'entrée à l'école, mais aussi de comprendre le développement pendant les premières années de l'enfant, à compter de la naissance. Ce développement se déroule en règle générale selon des stades séquentiels. Il y a des périodes où l'enfant est prêt sur le plan biologique à acquérir des capacités plus poussées s'il bénéficie de la stimulation voulue de son milieu. Cette stimulation est le plus souvent le fait de ses parents et de ses frères et sœurs, mais elle peut aussi venir d'autres personnes, comme des fournisseurs de services de garde ou des pairs. L'évolution de chacune des cinq composantes peut être analysée à partir de la naissance de l'enfant, dans un effort visant à comprendre le niveau de maturité scolaire de celui-ci au moment où il commence l'école.

Il s'agit là pour la Direction générale de la recherche appliquée et d'autres intervenants d'une occasion précieuse d'élaborer des indicateurs ou un indice composite pouvant servir à déterminer si les enfants sont prêts à apprendre,

de diagnostiquer des secteurs où les enfants canadiens dans leur ensemble ou un enfant donné peuvent avoir besoin d'un soutien accru et de relever les problèmes cruciaux à temps pour que l'on puisse intervenir.

Le marché du travail peut-il prévenir la pauvreté?

Le Canada s'oriente vers un avenir où les familles à faible revenu devront compter davantage sur le travail rémunéré et moins sur les paiements de transfert des gouvernements pour obtenir un revenu suffisant. On se préoccupe beaucoup de l'incidence et de l'ampleur accrues de la pauvreté qui pourraient toucher les Canadiens au moment où les gouvernements réduisent les paiements de transfert. Il faut tenir compte de nombreux autres facteurs au moment d'établir l'orientation de la pauvreté dans l'avenir, mais un examen historique du nombre de familles dont les gains sont trop faibles pour leur permettre de sortir de la pauvreté porte à croire qu'il y a lieu de se pencher attentivement sur cette question.

Un document de travail récent préparé pour la Direction générale de la recherche appliquée et intitulé *A Dynamic Analysis of Low Market Incomes ("Market Poverty") of Canadian Families with Children*; se livre à un semblable examen. Rédigée par Ross Finnie du School of Policy Studies de l'Université Queen, cette étude repose sur une base de données établie par Statistique Canada à partir de renseignements tirés de déclarations de revenus des particuliers.

De 1982 à 1993, la fréquence des unités à *faible* revenu marchand a oscillé autour des 80 % dans le cas des familles monoparentales où le parent est de sexe féminin, et entre 25 % et 33 % dans le cas des familles biparentales. L'expression «familles à faible revenu marchand» s'entend de celles dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada pour l'année de référence 1986, avant l'ajout des paiements de transfert des gouvernements.

Étant donné que les calculs peuvent être sensibles au choix du seuil de pauvreté, Finnie a également établi la fréquence des unités à *très faible* revenu marchand. Pour ce faire, il a comparé les gains à un chiffre égal à 75 % des SFR. Il a constaté que, entre 1982 et 1993, la fréquence des unités à très faible revenu marchand se situait autour des 20 % dans le cas des familles biparentales et de 70 % dans le cas des familles monoparentales. De forts pourcentages de familles ayant des enfants ont un revenu marchand qui est même inférieur à ce seuil de pauvreté strict. L'étude confirme le fait que les femmes qui élèvent seules des enfants travaillent et gagnent beaucoup moins que les couples.

Ampleur de la pauvreté

L'ampleur du faible revenu marchand s'entend de la mesure dans laquelle les gains sont inférieurs aux SFR. Finnie a établi ces statistiques à l'aide des ratios des revenus marchands moyens des familles à faible revenu marchand par rapport aux SFR pour chacune des années de la période allant de 1982 à 1993. Ce ratio est demeuré assez constant dans le cas des familles biparentales, se situant à environ 63 % des SFR jusqu'en 1990. En 1993, cependant, le ratio avait chuté à 52 %. Chez les mères seules, le ratio n'a jamais dépassé 17 %—sommet atteint en 1989. En 1993, ce ratio n'était plus que de 6 %.

Par contraste, dans le cas des familles dont le revenu marchand était supérieur aux SFR, le ratio entre le revenu marchand moyen et le SFR était en 1993 supérieur à ce qu'il était en 1982 pour tous les genres de familles. Ce contraste témoigne de la polarisation des familles qui réussissent bien sur le marché du travail et de celles dont ce n'est pas le cas.

Beaucoup de familles connaissent à un moment donné une situation de pauvreté sur le plan du revenu marchand

Beaucoup de familles sont aux prises avec un faible revenu marchand pendant n'importe quelle année donnée, mais une proportion encore plus grande de familles se retrouvent un jour ou l'autre dans une situation de faible revenu marchand sur une période plus longue. Pour analyser cette question, l'auteur n'a retenu que les familles dont la structure n'a pas changé, soit les familles «homogènes».

L'examen porte sur deux périodes, soit de 1982 à 1987 et de 1988 à 1993. Ainsi, de 1982 à 1987, 44,1 % des

familles biparentales et 88,6 % des familles monoparentales où le parent est de sexe féminin et ayant au moins un enfant à charge avaient un revenu marchand inférieur aux SFR pendant au moins une année. Entre 1988 et 1993, ces pourcentages ont baissé à 41,1 % et 86,6 %, respectivement. (Les pourcentages précédents correspondent à la totalité des familles, moins le pourcentage de celles n'ayant pas connu de faible revenu marchand pendant quelque année que ce soit.)

La majorité des familles qui se sont retrouvées dans une situation de faible revenu marchand s'en sont sorties assez rapidement. Toutefois, une importante minorité de familles homogènes demeurent continuellement en situation de faible revenu marchand. En 1982, plus des deux tiers (69,5 %) des familles monoparentales où le parent était de sexe féminin, et qui sont demeurées dans cette situation entre 1982 et 1987, avaient un revenu marchand inférieur aux SFR au cours de chacune des années de la période. On constate aussi la persistance du faible revenu marchand chez 11,7 % des familles biparentales homogènes ayant des enfants à charge. Entre 1988 et 1993, ces pourcentages ont baissé à 66,9 % des mères seules et 11,5 % des couples ayant des enfants.

Il est difficile de prévoir avec grande certitude quelle sera l'évolution de la pauvreté. Depuis 1993, année où l'étude Finnie a pris fin, les systèmes fédéral et provinciaux d'imposition et de paiements de transfert ont connu d'importants changements. Par ailleurs, faisant contrepoids à ces derniers, la reprise économique, quoique récalcitrante, a récemment pris de la vigueur.

Pourcentage de familles ayant été aux prises avec un faible revenu marchand						
Genre de famille	Nombre d'années marquées par un faible revenu marchand 1982 - 1987			Nombre d'années marquées par un faible revenu marchand 1988 - 1993		
	0	1- 5	6	0	1- 5	6
Couples avec des enfants	55,9	32,5	11,7	58,9	29,4	11,5
Mère seule	11,4	19,0	69,5	13,4	19,7	66,9
Père seul	37,2	33,3	29,4	33,1	32,5	34,4
Note : Le revenu marchand est le revenu avant les paiements de transfert des gouvernements.						
Source : Base de données administratives longitudinales						

Liste des études présentées dans le Bulletin

Amano, Robert A. et R. Tiff Macklem. *Unemployment Persistence and Costly Adjustment of Labour: A Canada-U.S. Comparison*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-15E. Ottawa, 1997.

Archambault, Richard et Mario Fortin. *La courbe de Beveridge et les fluctuations du chômage au Canada*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-4F. Ottawa, 1997.

Bowlus, Audra J. *A Panel Data Analysis of the U.S.-Canadian Nonemployment Rate Gap among Young, Low Skilled Males*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-18E. Ottawa, circa février 1996.

Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. *Grandir au Canada : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa, novembre 1996. [Catalogue No 89-550-MPF, No1. Tél. : (613) 951-7277. Télécopieur : (613) 951-1584. Internet : order@statcan.ca]

Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. *La Promotion de 1990—Second regard*. Ottawa, 1997. [Catalogue No SC-082-10-97. Télécopieur : (819) 953-7260]

Doherty, Gillian. *De la conception à six ans : les fondements de la préparation à l'école*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-97-8F. Ottawa, 1997.

Ekos Research Associates Inc./Les Associés de recherche Ekos, inc., *Étude bilan sur le travail à son compte au Canada*. Direction générale de l'évaluation et de l'exploitation des données, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Ottawa, 1998.

Finnie, Ross. *Earnings Dynamics in Canada: A Dynamic Analysis of Low Market Incomes (Market Poverty) of Canadian Families With Children, 1982-1993*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-3E.d. Ottawa, 1997.

Finnie, Ross. *Earnings Dynamics in Canada: The Earnings Mobility of Canadians, 1982-1992*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-3E.a. Ottawa, 1997.

Finnie, Ross. *Earnings Dynamics in Canada: The Distribution of Earnings in a Dynamic Context, 1982-1992*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-3F.b. Ottawa, 1997.

Finnie, Ross et Gaétan Garneau. *Les prêts étudiants au Canada : micro-analyse des emprunts de diverses cohortes aux fins des études postsecondaires*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-96-16F. Ottawa, 1997.

Finnie, Ross et Saul Schwartz. *Student Loans in Canada: An Economic Analysis of Borrowing and Repayment Using the National Graduate Surveys*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-96-3E. Ottawa, 1997.

Gauthier, James et Richard Roy. *Diverging Trends in Self-Employment in Canada*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-97-13E. Ottawa, 1997.

Gera, Surendra et Philippe Massé. *Performance de l'emploi dans l'économie du savoir*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada et Industrie Canada. Document de travail W-97-9E/F. Ottawa, décembre 1997.

Hatfield, Michael. *Concentrations of Poverty and Distressed Neighbourhoods in Canada*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-1E. Ottawa, 1997.

Jones, R.G. Stephen et W. Craig Riddell. *Gross Flows of Labour in Canada and the United States*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-12E. Ottawa, circa février 1996.

Kapsalis, Constantine. *Le taux des prestations d'aide sociale et le taux d'emploi des mères seules*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-96-5F. Ottawa, septembre 1996.

Lavoie, Marie et Ross Finnie. *The Accumulation of Technology: A Cross-Cohort Longitudinal Analysis of Recent Engineering Graduates*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-96-10E. Ottawa, 1996.

Morongello, Barbara. *Évaluation de la maturité scolaire dans l'ELNEJ : problèmes de mesure et solutions*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document technique T-98-1E. Ottawa, 1997.

Prasad, Eswar et Alun Thomas. *Labour Market Adjustment in Canada and the United States*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-14E. Ottawa, circa février 1996.

Reesor, Mark et Brenda Lipsett. *Employer-Sponsored Health & Dental Plans – Who is Insured?* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-98-2E. Ottawa, 1997.

Reesor, Mark et Brenda Lipsett. *Régime de pension d'employeur - Qui en bénéficie?* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-97-2F. Ottawa, 1997.

Statistique Canada, Développement des ressources humaines Canada et Secrétariat national de l'alphabétisation. *Lire l'avenir : Un portrait de l'alphabétisme au Canada*. Ottawa, septembre 1996. [Catalogue No 89-551-XP. Commander de Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Tél. : (613) 951-7277 ou 1-800-700-1033. Télécopieur : (613) 951-1584. Internet : order@statcan.ca]

Willms, J. Douglas. *Les capacités de lecture des jeunes canadiens*. Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada. Ottawa, septembre 1997. [Catalogue No 89-552-MPF, No 1. Commander de Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Tél. : (613) 951-7277 ou 1-800-700-1033. Télécopieur : (613) 951-1584. Internet: order@statcan.ca]